

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(16<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mercredi 13 octobre 1993



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1994.** -- Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4157).

*Rappels au règlement* (p. 4157)

MM. Augustin Bonrepaux, le président, Didier Migaud, Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances ; Jean-Pierre Brard.

DISCUSSION GÉNÉRALE *(suite)*

MM. Christian Dupuy,  
Charles de Courson,  
Gilles Carrez,  
Michiel Hunault,  
Hervé Mariton,  
Pierre-André Périssol,  
Jean Rosselot,  
Gérard Trémège,  
Pierre Bédier,  
Georges Mesmin,  
Pierre Gascher,  
Gilbert Meyer,  
Eric Raoult.

MM. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement ; Henri Emmanuelli.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

Clôture de la discussion générale.

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 4180)

Motion de renvoi en commission de M. Malvy ;  
MM. Augustin Bonrepaux, Jacques Barrot, président de la commission des finances ; le rapporteur général. - Rejet.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Dépôt de projets de loi** (p. 4184).
3. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 4184).
4. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 4184).
5. **Ordre du jour** (p. 4185).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD,**  
**vice-président**

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1994 (PREMIÈRE PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1994 (n<sup>os</sup> 536, 580).

### Rappels au règlement

**M. Augustin Bonrepaux.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour un rappel au règlement.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur les articles 98-1 et 98-6.

Des amendements que nous avons déposés en commission des finances nous ont été retournés, déclarés irrecevables en application des articles 92 et 98 du règlement au motif qu'ils devaient être examinés en seconde partie.

S'il est exact que deux d'entre eux peuvent revenir en seconde partie puisqu'ils ne modifient pas l'équilibre du budget, le premier est très important puisqu'il prévoit une compensation au titre de la taxe d'habitation pour tous les ménages à revenus modestes qui subiront de plein fouet l'augmentation de la pression fiscale. Cette compensation devant être prise en charge par l'Etat, il me semble tout à fait normal que cette proposition soit examinée en première partie.

Monsieur le président, vous comprendrez les interrogations et l'inquiétude de notre groupe de voir déclarées irrecevables des propositions qui ont pour objet de supprimer des inégalités de traitement et de favoriser un peu les ménages les plus modestes sur lesquels on fait porter l'essentiel des prélèvements.

C'est pourquoi, afin d'examiner plus à fond cette question, je vous demande une suspension de séance de une heure. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Mon cher collègue, vous soulevez un problème technique, à propos duquel la présidence ne peut pas s'en remettre qu'à l'avis du président de la commission des finances que vous pouviez d'ailleurs interroger.

Vous avez certes le droit de demander une suspension de séance pour une réunion de groupe, mais nous ne pouvons pas interrompre les débats pendant une heure pour régler un incident technique.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le président, je demande une suspension de séance au nom de mon groupe pour lui permettre d'examiner les conséquences de cette décision. Elle permettrait aussi à M. le président de la commission des finances de réunir celle-ci pour qu'elle se prononce sur la recevabilité de cet amendement.

Mes chers collègues, c'est important pour les ménages assujettis à la taxe d'habitation et qui n'ont pas de revenus pour la payer. Si nous ne pouvons pas procéder à un allègement, je ne vois pas comment nous pourrions intervenir dans ce débat.

**M. le président.** Monsieur Bonrepaux, il n'est pas nécessaire de suspendre la séance pour que vous vous entreteniez avec le président de la commission des finances ; libre à vous de le contacter, mais la commission ne va pas se réunir. Je ne vois donc pas l'utilité de réunir votre groupe.

**M. Didier Migaud.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud, pour un rappel au règlement.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le président, nous demandons une suspension de séance pour réunir le groupe socialiste.

**M. Patrick Balkany.** Il y a tout près une cabine téléphonique dans laquelle vous pourrez vous réunir. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Migaud.** Monsieur le président, je m'appuie sur l'article 98 du règlement intérieur, alinéas 1 et 6.

Le problème n'est pas seulement technique, il est aussi politique. En effet, il s'agit de savoir s'il convient de discuter en première partie de la loi de finances, c'est-à-dire celle qui concerne l'équilibre du budget de l'Etat, des amendements qui pourraient avoir, s'ils étaient adoptés, des conséquences sur l'équilibre budgétaire.

**M. Patrick Balkany.** Vous êtes spécialiste du déséquilibre !

**M. Didier Migaud.** Il en va du respect des droits des parlementaires, quels qu'ils soient. Et vous auriez, mes chers collègues de la majorité, raisonné de la même façon que nous si vous aviez été dans cette situation.

C'est pourquoi nous souhaitons en discuter. Si l'on nous apporte des garanties quant à la discussion de nos amendements, nous sommes prêts à nous montrer constructifs pour la suite du débat (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) comme nous l'avons démontré jusqu'à maintenant. Mais, sur ce problème que nous estimons grave, nous souhaitons avoir des réponses également constructives de la présidence de la commission des finances et de la présidence de l'Assemblée.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Monsieur le président, la très importante question posée par nos collègues socialistes n'interfère nullement sur la discussion générale que nous devons d'abord poursuivre et, si possible, achever ce soir avant d'aborder l'examen des articles et, par voie de conséquence, des amendements.

Je dois d'ailleurs rappeler que la commission des finances a été convoquée pour demain matin à neuf heures. A cette occasion, il sera loisible à nos deux collègues, qui en sont membres, de reposer la question au président de la commission qui a pris cette décision et qui, s'il le juge utile, pourra convoquer le bureau de la commission qui est compétent, comme vous le savez, en cas de contestation sur la recevabilité, par délégation du président de l'Assemblée.

Comme vous, monsieur le président, je ne vois pas l'intérêt d'une réunion du groupe socialiste et encore moins de la convocation du président de la commission des finances qui viendra certainement ce soir. Je crois d'ailleurs pouvoir dire en son nom que la discussion générale doit se poursuivre et, si possible, s'achever ce soir. Ce problème pourra être vu, je le répète, demain matin à neuf heures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Chers collègues, je savais que la commission des finances devait se réunir demain matin. Nous n'allons donc pas aborder l'examen des amendements ce soir. Nous souhaitons simplement terminer l'audition des orateurs avant d'examiner la motion de renvoi en commission. Demain matin, vous pourrez soulever ce problème en commission.

Il faut respecter les parlementaires, avez-vous dit ! Nous allons donc respecter ceux qui sont inscrits en terminant la discussion générale. Lorsque vous en aurez discuté avec le président de la commission des finances demain matin, le problème sera éclairci soit dans un sens, soit dans l'autre.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, j'ai déjà, cet après-midi, posé la question que vient de soulever M. Migaud. Je note l'évolution de la pensée du rapporteur général qui vient de reconnaître qu'elle est très importante. Je relève aussi qu'il ne s'associe plus à la décision prise par le président de la commission, lequel, sous ses aspects onctueux, est un homme très autoritaire !

Je l'ai dit cet après-midi : les usages qui prévalaient depuis cinq ans sont annulés, d'un seul coup, par un oukase présidentiel. C'est le vent de l'Est qui souffle maintenant sur la droite. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Patrick Balkany.** C'est un spécialiste qui parle !

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, j'ai bien entendu ce que vous venez de dire, mais on voit bien l'objectif !

Le projet de budget qui nous est présenté est fait pour les gens repus, ventrus, pansus (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), alors que les dispositions que prend le Gouverne-

ment vont encore aggraver la situation, remplissant encore davantage les poches de ceux qui les ont déjà débordantes. (*Sourires.*)

**M. Patrick Balkany.** Ce discours marche encore ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur Balkany, vous, vous devriez être modeste et humble...

**M. Patrick Balkany.** Je le suis !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... parce que vous faites précisément partie des porte-voix des gens dont je viens de parler !

Revenons-en à notre sujet pour ne pas allonger inutilement le débat.

**M. le président.** Oui, revenons-en à notre sujet s'il vous plaît !

**M. Jean-Pierre Brard.** Reconnaissez, monsieur le président, que M. Balkany essaie de me faire sortir du sujet !

**M. Patrick Balkany.** C'est mon habitude !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je disais donc que nous avons déposé des amendements qui visent à alléger la taxe d'habitation, le foncier bâti et à rendre plus équilibrable la taxe professionnelle, en faisant payer ceux qui peuvent payer, c'est-à-dire les banquiers, les compagnies d'assurance qui, pour une partie, ont élu domicile chez vous, monsieur Balkany.

**M. Patrick Balkany.** Et les entreprises qui fleurissent à Montreuil ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est très important que nous en parlions lors de l'examen de la première partie puisqu'il faut prévoir une compensation. Le problème se pose d'ailleurs dans les mêmes termes que les années précédentes.

M. le rapporteur général ayant modifié son opinion, je souhaite qu'il prenne l'engagement d'être notre avocat demain matin devant la commission des finances, pour que nos amendements soient réintégrés dans la discussion de la première partie. Vous feriez ainsi, monsieur le rapporteur général, la démonstration que vous n'êtes pas du côté de ceux qui ont la panse bien pleine.

**M. Patrick Balkany.** Il y a d'excellents restaurants à Joigny ! (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le président, j'ai entendu M. le rapporteur général exprimer sa compréhension et je ne doute pas qu'il s'associe à notre démarche, au moins pour les amendements qui ont réellement une incidence sur l'équilibre du budget, comme l'allègement de la taxe d'habitation. Depuis plusieurs années - ce n'est donc pas nouveau - nous votons de tels amendements tendant à abaisser ce seuil et, chaque fois, nous l'avons fait en première partie. Dès lors, je ne vois pas pour quelles raisons nous les examinerions maintenant en deuxième partie ; on pourrait alors nous dire que c'est impossible !

Monsieur le rapporteur général, nous aussi nous voulons que le débat avance et que l'on discute au fond ces propositions. Vous avez dit que vous soutiendriez notre démarche. Je retirerai donc volontiers ma demande de suspension de séance, mais à condition que j'aie l'assurance que demain la commission réexaminera ce point.

**M. le président.** M. Brard ayant dit que j'étais autoritaire...

**M. Jean-Pierre Brard.** Je ne parlais pas de vous ! Vous, vous êtes d'une mansuétude...

**M. le président.** Je plaisantais.

**M. Jean-Pierre Brard.** M. le président de la commission n'est pas un démocrate.

**M. le président.** Mes chers collègues, vous serez tous d'accord pour que nous continuions, et je vous en remercie.

**M. Patrick Balkany.** L'incident est clos.

#### Discussion générale (suite)

**M. le président.** Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Christian Dupuy.

**M. Christian Dupuy.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, le projet de budget pour 1994 se caractérise par la stabilité globale et des redéploiements internes particulièrement judicieux. Il concrétise une volonté de maîtrise tant des prélèvements que des dépenses et confirme la réduction du déficit budgétaire prévisionnel déjà amorcée dans le collectif budgétaire de 1993. La période de crise économique que nous traversons contraint l'État à des choix souvent cruciaux, la représentation nationale le comprend bien.

A cet égard, ceux qui, lorsqu'ils avaient les moyens d'apporter des remèdes aux maux dont souffre notre société, n'ont pas su le faire sont mal placés pour reprocher à l'actuel gouvernement de ne pas faire mieux qu'eux avec des moyens considérablement affaiblis comparativement aux années 1988, 1989, 1990 et 1991.

Sur le plan de la fiscalité, il convient de saluer l'effort accompli pour réduire le nombre des tranches d'imposition et diminuer le poids de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Toutefois, alors que l'État se voit contraint par la conjoncture économique de rechercher partout où cela est possible des économies budgétaires, il est une économie qui risque d'être douloureusement ressentie par l'ensemble de nos concitoyens, c'est celle réalisée au détriment des collectivités territoriales par la diminution simultanée de la dotation globale de fonctionnement, des versements au titre du FCTVA et des compensations d'allègement de la taxe professionnelle; et cela alors que les collectivités locales ont déjà eu à subir, en 1993, les réductions de recettes dues à la crise auxquelles avait procédé le précédent gouvernement, réductions qui se sont traduites par des augmentations sensibles de la fiscalité locale.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est vrai!

**M. Christian Dupuy.** En effet, les collectivités territoriales et les communes en particulier ont eu à subir ces dernières années divers événements qui affectent directement leurs budgets.

Du fait de la crise de l'immobilier, les recettes provenant de leur part sur les droits de mutation, de la taxe locale d'équipement, de la taxe pour dépassement du plafond légal de densité - là où elle existe -, de la redevance au titre des PAE - programmes d'aménagement d'ensemble - ou des participations pour équipements au titre des zones d'aménagement concerté ont diminué dans des proportions considérables, lorsqu'elles n'ont pas purement et simplement disparu.

En outre, des allègements de taxe professionnelle ont été décidés en 1987 par l'État, qui a bien fait de soulager les entreprises d'une partie des charges qui pénalisent l'emploi et l'investissement. Mais il serait injustifiable que l'État décide aujourd'hui de faire supporter aux

communes la charge de ce « cadeau fiscal ». Ce serait d'autant plus injuste que celles-ci voient un certain nombre de leurs charges croître considérablement.

Ainsi en est-il du logement social dont le financement incombe légalement à l'État mais auquel les collectivités - régions, départements, communes - ont été conduites, ces dernières années, à participer de plus en plus, en raison de l'insuffisante réévaluation par les précédents gouvernements des prix de référence des logements PLA.

**M. Jean-Pierre Brard.** Très bien!

**M. Christian Dupuy.** C'est le cas encore pour d'autres types de services ou d'équipements rendus nécessaires par l'évolution de notre mode de vie: résidences pour personnes âgées, aide, soins et repas à domicile pour les personnes du troisième âge, du fait de l'augmentation de l'espérance de vie; crèches, halte-garderies, centres de loisirs, activités sportives ou artistiques pour les enfants, cantines scolaires, du fait de l'augmentation du nombre de parents isolés ou de couples où les deux parents travaillent.

Parallèlement, les communes et les départements voient leurs dépenses sociales croître du fait de l'aggravation du chômage et de l'augmentation du nombre des déshérités.

Si l'on ajoute à ce tableau les dépenses rendues nécessaires dans les zones urbaines en matière de lutte contre l'échec scolaire et de prévention de la délinquance, il apparaît difficile de demander aux communes de supporter une diminution significative de leurs recettes sans remettre en cause tous ces domaines d'action qui, en fin de compte, profitent à l'ensemble de la communauté nationale.

Pour toutes ces raisons, je salue le signe de bonne volonté donné par le Gouvernement qui a repoussé de deux années l'entrée en application des mesures concernant le FCTVA prévues au projet de loi de finances pour 1994, voire en les remettant purement et simplement en question. Il n'empêche que, si l'on ne revoit pas ces dispositions au fond, le problème se posera à nouveau dans les mêmes termes en 1996.

Il apparaît en outre souhaitable de revoir les mesures concernant la compensation des allègements de taxe professionnelle qui se traduiraient par des pertes de recettes importantes pour des communes particulièrement exposées. Le critère de l'évolution des bases que semble vouloir prendre en compte le Gouvernement est à double tranchant.

Pour éclairer mon propos, je citerai l'exemple de deux communes.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ecoutez bien, monsieur le ministre! (*Sourires.*)

**M. Christian Dupuy.** Le Vésinet a de faibles bases de taxes professionnelles et sera donc peu affecté par ces mesures, mais sa population n'est pas trop « consommatrice » de services sociaux. En revanche, Gennevilliers, dont les bases de taxe professionnelle sont fortes et ont augmenté ces dernières années, verra ses ressources diminuer alors que cette ville a une population qui nécessite bien sûr des dépenses sociales beaucoup plus importantes. J'ai pris délibérément deux exemples opposés.

Enfin, je voudrais faire une mise au point.

J'ai entendu parler de « lobby des maires » parce que ceux qui siègent sur les bancs de notre assemblée ont fait part de leur sentiment et que, par ailleurs, l'Association des maires de France a manifesté son inquiétude à propos des mesures que je viens d'évoquer. Mais les maires ne protègent pas des intérêts corporatistes. Ils sont les élus

des habitants de leurs communes et, à ce titre, ils représentent l'ensemble de la population française. Il ne sert à rien d'alléger la charge pesant sur nos concitoyens au titre de la fiscalité de l'État si cet allègement doit être compensé par un alourdissement de la fiscalité locale.

**M. Didier Migaud.** Très juste !

**M. Christian Dupuy.** Aussi le Gouvernement doit-il chercher ailleurs des économies budgétaires qui ne se fassent pas au détriment des collectivités territoriales, déjà contraintes à un gros effort de rigueur budgétaire par les répercussions de la crise et qui se retrouveraient dans une situation inextricable si le Gouvernement ne revenait pas sur ses positions.

J'espère être entendu car, pour le reste, je partage l'opinion du rapporteur général du budget à l'égard de ce projet de loi de finances qui est à la fois sérieux, réaliste, raisonnable. Puisse le Gouvernement ne pas y maintenir ces dispositions qui terniraient l'ensemble.

Messieurs les ministres, je suis persuadé que vous ne décevrez pas l'attente, l'espoir et la confiance que nous plaçons dans votre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** On jugera sur pièces !

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1994, dont nous commençons l'examen, s'inscrit dans un cadre conjoncturel extrêmement difficile. Pour la première fois depuis vingt ans, l'Europe et la France sont, en 1993, en récession. C'est ainsi que, au premier trimestre 1993, le PIB a reculé d'environ 1 p. 100. Cette baisse de l'activité économique a entraîné pour l'État une perte de recettes de 3,7 p. 100 en 1993 par rapport à 1992.

Je ne rappellerai pas à cette tribune l'état dans lequel la nouvelle majorité a trouvé la France en mars dernier, ni les conditions dans lesquelles a été préparé puis voté le budget pour 1993.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Même M. Brard le dit !

**M. Charles de Courson.** Estimations fantaisistes et approximatives tant en recettes qu'en dépenses : le rapport Raynaud a d'ailleurs démontré le caractère peu réaliste - doux euphémisme ! - des prévisions budgétaires.

Avec un déficit de plus de 340 milliards de francs en 1993, toujours selon le rapport Raynaud, le dernier budget socialiste aura donc été le budget irréaliste d'un régime à bout de souffle ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Faites attention à ne pas perdre le vôtre !

**M. Charles de Courson.** En dépit des efforts réalisés par le collectif en juin dernier, le budget pour 1994 s'inscrit dans une conjoncture très difficile : limitation des dépenses au strict minimum, financement des opérations les plus strictement nécessaires. Voilà une politique à laquelle vous êtes attaché, monsieur le ministre, puisque vous avez décidé de remettre en cause les services votés. Il faut, je le crois, vous rendre hommage pour cet effort.

Chacun doit contribuer au redressement économique et financier de notre pays. C'est là la philosophie du Premier ministre, illustrée par le projet de loi que vous nous présentez aujourd'hui.

Sur le fond, je souhaiterais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur trois points : le logement, l'agriculture et les collectivités locales.

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale de mars dernier, le secteur du logement est redevenu un des soucis prioritaires du Gouvernement.

**M. Didier Migaud.** Ça ne se voit pas dans le budget !

**M. Charles de Courson.** Un vaste plan de relance a été amorcé dès la loi de finances rectificative, notamment grâce à l'exonération des droits de mutation en faveur des constructions nouvelles, au relèvement des plafonds de la réduction d'impôt pour grosses réparations...

**M. Jean-Pierre Brard.** Les réparations de châteaux ?

**M. Charles de Courson.** ... ou à l'imputation des déficits fonciers sur le revenu global.

Je vous sais gré, monsieur le ministre, d'avoir accepté de remonter de 10 p. 100 les plafonds de ressources des PAP. Monsieur Brard, cela ne concerne pas les châteaux ! On voit que vous gérez peu l'accession sociale à la propriété ; il est vrai que cela ne vous intéresse guère !

**M. Jean-Pierre Brard.** Oh si, justement !

**M. Charles de Courson.** Je pense également à l'octroi des 20 000 PAP supplémentaires à taux réduit, ainsi qu'aux 11 000 PLA, dont 3 000 d'insertion.

Ces efforts sont confirmés par le budget pour 1994 dans le sens d'un renforcement de l'accès à la pierre, avec l'exonération des plus-values pour les SICAV réinvesties dans le logement et, grâce à un amendement de la commission des finances, dans les grosses réparations. C'est également le souci de solidarité et de justice qui vous a guidé, monsieur le ministre, avec la budgétisation des 90 000 PLA et l'objectif annoncé de 200 000 PALU-LOS.

L'agriculture n'a pas connu le même sort que le logement puisqu'aucune mesure relative à ce secteur, dont je ne rappellerai pas les difficultés, n'est prévue dans le projet de loi. Certes, les mesures agricoles n'ont pas manqué dans le collectif budgétaire de juin dernier et vous nous avez indiqué que vous attendiez la conclusion des groupes de travail avec les organisations agricoles avant d'amender ce projet.

Pourtant, il me paraît primordial de poursuivre l'effort en faveur de ce secteur qu'aucun de nous, dans cet hémicycle, ne saurait négliger. C'est pourquoi, avec plusieurs de mes collègues, j'ai déposé en commission un certain nombre d'amendements relatifs à la fiscalité agricole. Je vous demande, monsieur le ministre, de les accueillir avec bienveillance en séance publique, afin de prouver à nouveau aux agriculteurs français le soutien sans faille du Gouvernement et l'attention qu'il porte à leurs justes et légitimes revendications.

La commission a déjà adopté de nombreux amendements qui tendent notamment à relever de 200 000 à 300 000 francs le plafond des recettes accessoires ou à porter à 150 000 francs le montant des autres revenus sur lesquels peuvent s'imputer les déficits fonciers.

Je citerai surtout, monsieur le ministre, deux amendements auxquels la profession est attachée et que je souhaiterais vous voir accepter. Je veux parler de ceux qui permettraient de prendre en compte les déficits agricoles dans le calcul des cotisations sociales agricoles et de créer une option permettant le calcul de ces cotisations sur le revenu de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Monsieur le ministre, les exploitants agricoles et viticoles sont au bord de la révolte...

**M. Jean-Pierre Brard.** Les Chouans prennent les fourches! (*Sourires.*)

**M. Charles de Courson.** ... car la chute du revenu est si rapide que le système de la moyenne triennale ou même celui de l'option n-1 ne sont pas susceptibles de régler ce problème. Je vous transmettrai, monsieur le ministre, une étude qui a été faite dans mon département, à partir d'un échantillon représentatif, sur les conséquences, pour 1992-1993, du système actuel. Une partie des exploitations agricoles et viticoles va devoir s'endetter pour payer ces cotisations.

Je vous demande, monsieur le ministre, d'écouter les élus de la nation. Si nous n'amendons pas les dispositions existantes, nous allons tout droit vers une grève du paiement des cotisations dont il sera difficile de sortir.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est de la subversion!

**M. Charles de Courson.** Les agriculteurs et les viticulteurs attendent beaucoup de ce budget et je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous aurez à cœur de défendre ce secteur dont vous connaissez les difficultés et les mérites.

Le dernier point que je voudrais évoquer concerne les relations entre l'Etat et les collectivités locales.

Monsieur le ministre, vous l'avez dit devant le Comité des finances locales et devant la commission des finances, les concours financiers que l'Etat accorde aux collectivités locales ont bénéficié ces dernières années d'un dynamisme exceptionnel puisqu'ils ont crû en pouvoir d'achat de plus de 20 p. 100 entre 1987 et 1993 alors que les dépenses de l'Etat ne progressaient dans le même temps que de 6 p. 100. Il est dès lors normal que les collectivités locales, au même titre que les autres institutions de l'Etat, participent à l'effort de redressement du pays et à l'apurement des finances publiques. En tant que vice-président du conseil général de la Marne, département qui s'honore depuis neuf ans d'avoir régulièrement baissé les taux de ses impôts directs, de la vignette et de la taxe d'électricité...

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous êtes un homme branché! (*Sourires.*)

**M. Charles de Courson.** ... je crois que nous avons déjà participé à cet effort.

Dans cet esprit, vous proposez de nombreuses mesures qui tendent à limiter, au moins pour 1994, les concours de l'Etat aux collectivités locales. C'est ainsi que la DGF, bien qu'augmentant tout de même de 2 p. 100 cette année, ne sera désormais indexée que sur l'évolution des prix. Sans remettre en cause cette modification pour 1994, sans doute faudra-t-il revenir, dès 1995, à un indice comprenant et l'évolution des prix et celle de la croissance, comme l'a proposé la commission des finances.

De plus, il ne me paraît pas raisonnable de fixer le montant de la DGF à partir des seules prévisions de la loi de finances initiale. C'est pourquoi une régularisation calculée à l'année  $n + 1$ , c'est-à-dire une fois les chiffres réels connus, me paraît indispensable.

Pour ce qui est de la réduction du taux de remboursement du FCTVA, je vous le dis en toute amitié, monsieur le ministre, votre argumentation ne m'a pas convaincu, non plus que mes collègues. De manière à ne pas compromettre les plans de financement des collectivités locales déjà bouclés et à respecter la parole de l'Etat, il serait sage que vous renonciez à cette idée. Vous nous avez d'ailleurs laissé entendre dès la présentation du projet en commission des finances que vous y songiez.

A propos de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs, j'avoue ne pas avoir compris la mesure de suppression de l'indexation sur la DGF que vous nous proposez. Dès lors qu'il s'agit d'une dotation en voie d'extinction du fait de l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'école, pouvez-vous nous confirmer, monsieur le ministre, que le montant de la compensation versée aux communes par instituteur logé sera égal au montant de 1993 éventuellement revalorisé?

Le dernier point dont je voudrais entretenir notre assemblée n'est sans doute pas le moins important. Il s'agit de la compensation de l'abattement appliqué aux bases de la taxe professionnelle. L'objectif d'économie affichée par la mesure que vous nous proposez, monsieur le ministre, est tout à fait légitime. Cependant, il est absolument anormal, et contraire au simple principe de justice, de prévoir un mécanisme qui traite de manière uniforme des collectivités riches et pauvres. C'est pourquoi j'ai déposé un amendement en commission, qui consiste à moduler la réduction de la compensation en fonction du potentiel fiscal de chaque collectivité, afin d'épargner les communes les plus pauvres et de faire participer les collectivités locales à l'effort que vous leur demandez en fonction de leur richesse. Si certains estiment que le potentiel fiscal n'est pas le bon critère de mesure de la richesse ou de la pauvreté d'une commune, une autre version de cet amendement, que j'ai également déposée, consisterait à lui substituer l'assiette de la taxe professionnelle par habitant. Car je trouve tout à fait anormal qu'on verse des compensations à des communes ayant de faibles taux et une base de taxe professionnelle considérable.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est vrai!

**M. Charles de Courson.** En général, les larges assiettes font les petits taux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dans le même esprit, il convient d'exclure de la réforme proposée les fonds départementaux d'écrêtement de la taxe professionnelle. Monsieur le ministre, vous êtes aussi un élu local et vous savez que ces fonds servent, pour une proportion qui varie de 40 à 60 p. 100 selon le vote des conseils généraux, à financer les communes défavorisées. Abattre les fonds départementaux de péréquation, c'est abattre pour près de 60 p. 100 dans certains cas les ressources des communes défavorisées.

**M. Yves Fréville.** Très bien!

**M. Charles de Courson.** En un mot, sans remettre en cause le bien-fondé de la modification proposée par le Gouvernement, il me paraît indispensable d'amender cet article dans le sens d'une plus grande justice et d'un effort en faveur des collectivités locales les moins riches.

Sous ces réserves, parce qu'il fait les bons choix pour l'avenir et qu'il participe à l'action collective de redressement de notre pays entreprise par le Gouvernement que nous soutenons, je voterai, monsieur le ministre, ce bon projet de loi empreint de sagesse, de rigueur et de modération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Tardito.** C'est dit avec beaucoup de conviction!

**M. le président.** La parole est à M. Gilles Carrez.

**M. Gilles Carrez.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est présenté est bon, car il a trois qualités éminentes.

D'abord, il reconstruit d'une façon saine, sincère et réaliste l'édifice des finances de l'Etat délabré par la gestion socialiste...

**M. Patrick Balkany.** Très bien !

**M. Didier Migaud.** Vous cherchez à vous convaincre !

**M. Gilles Carrez.** Réaliste est la prévision de croissance, sincère l'évolution des recettes et rigoureuse celle des dépenses.

Ensuite, c'est un budget de relance non seulement parce qu'il donne la priorité aux allègements fiscaux, notamment en faveur des ménages et donc de la consommation...

**M. Augustin Bonrepaux.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Gilles Carrez.** ... mais aussi parce qu'il comporte un déficit budgétaire, certes en réduction, mais à un niveau suffisant pour avoir un effet positif sur la demande sans pour autant pénaliser l'investissement privé.

Enfin, c'est un budget de rigueur dans le choix des dépenses, avec en particulier la décision courageuse et novatrice de remettre en cause certains services votés. Le redressement de nos finances publiques doit, en effet, demeurer un objectif prioritaire.

Je souhaiterais, à mon tour, évoquer plus précisément le problème des concours de l'Etat aux collectivités locales, non pas pour ajouter au concert des lamentations et protestations, mais plutôt pour esquisser quelques pistes de réflexion et avancer trois principes.

Il faut assainir les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, qui, de fait, sont liés par un partenariat étroit. Reconnaissons, en prenant l'exemple de la dotation globale de fonctionnement, que de 1986 à 1991 toutes les collectivités locales ont bénéficié d'une période très faste, avec de fortes croissances que venaient parfois doubler les régularisations annuelles.

Les collectivités locales ont eu la chance d'être doublement protégées, d'abord par l'abandon au bon moment de l'indexation sur les recettes de TVA qui leur eût été fatale...

**M. Augustin Bonrepaux.** C'était une bonne idée !

**M. Gilles Carrez.** ... ensuite par l'indexation sur des prévisions de croissance systématiquement supérieures à la croissance réelle. Aussi, il est acceptable que l'augmentation de la DGF en 1994 soit limitée à l'évolution des prix et que le surplus soit affecté en priorité à la solidarité à l'égard, d'une part, du monde rural, d'autre part, des zones urbaines en difficulté.

En revanche, il est légitime et nécessaire que les collectivités locales bénéficient également des fruits de la croissance. Pourquoi ne pas envisager pour 1995 une indexation de la DGF sur la croissance, mais telle qu'elle aura été constatée. C'est techniquement possible.

**M. Augustin Bonrepaux.** Oui !

**M. Gilles Carrez.** On adopterait ainsi un premier principe, celui de la vérité des indexations, et bien des débats stériles seraient évités.

Deuxième exemple, la dotation de compensation de la taxe professionnelle.

Reconnaissons, là aussi, que la prise en charge par l'Etat de la taxe professionnelle a explosé ces dernières années : 40 milliards de francs aujourd'hui, plus du quart de la taxe acquittée. Mais les collectivités locales sont-elles responsables ? Non. Est-il juste de leur faire supporter les efforts d'une politique fiscale de l'Etat qui leur échappe totalement ? Certainement pas. Si l'on accepte, par raison

et par solidarité dans l'effort, que l'Etat puisse réaliser en 1994 dans ce domaine 2,5 milliards d'économies budgétaires, faut-il pour autant que les collectivités locales subissent seules cet effort ?

Chacun sait que la taxe professionnelle est l'impôt le plus inégalement réparti entre les entreprises. Certaines d'entre elles, très faiblement taxées à cet égard, ont-elles vocation à bénéficier sans restriction de l'abattement des 16 p. 100 ? Une réflexion s'impose dans cette direction.

En tout cas, à travers ce deuxième exemple, un deuxième principe s'impose s'agissant des relations entre l'Etat et les collectivités locales : le principe de la responsabilité. La responsabilité des collectivités locales doit être pleine et entière vis-à-vis du contribuable local, et, si l'Etat interfère, c'est à lui d'en assurer les conséquences.

Troisième exemple, le remboursement de la TVA.

Autant l'on peut admettre, par solidarité avec l'effort national de rigueur, les mesures portant sur la DGF, sur la DCTP, surtout si la discussion budgétaire permet de les améliorer, autant la baisse du taux de compensation de la TVA est peu acceptable car elle remet directement en cause un troisième principe, celui de l'équité et de la stabilité des règles du jeu avec une atteinte à la notion de remboursement d'une part, à celle de non-rétroactivité d'autre part.

Vérité, responsabilité, équité : ces trois soucis sont constamment présents dans votre projet de budget. Aussi, je ne doute pas qu'ils éclaireront également votre réflexion sur les relations entre l'Etat et les collectivités locales et sur la manière d'améliorer les dispositions du projet de loi de finances qui les concerne. Les collectivités locales, en effet, peuvent et doivent être des alliés efficaces dans la politique de relance du Gouvernement et dans la bataille de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Hunault.

**M. Michel Hunault.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues la discussion sur le projet de loi de finances pour 1994 se déroule, comme l'ont rappelé de nombreux orateurs avant moi, dans un contexte économique des plus difficiles.

Le problème qui se pose au Gouvernement et à la majorité qui le soutient est de savoir si l'on peut envisager de donner à cette loi de finances un rôle de soutien actif à la conjoncture économique et, si oui, de quelle manière.

La question se pose d'autant plus qu'un grand quotidien du soir titrait dans son édition d'hier que la Banque Mondiale montrait en exemple les pays de l'Est asiatique. Il était rappelé que, dans la plupart de ces pays, le Gouvernement a pesé systématiquement de tout son poids sur la politique économique suivie afin d'accélérer le développement.

Les outils traditionnels de la politique gouvernementale étaient plébiscités : allocation de crédits à des taux privilégiés, protection des produits locaux face aux produits importés, octroi de subventions aux industries en difficulté, rapprochement entre secteur public et secteur privé, et la liste n'est pas limitative.

Le budget de la France pour 1994 peut-il lui aussi, en l'état, contribuer à remobiliser les acteurs économiques ? Incontestablement, les nombreux points positifs contenus dans ce budget sont susceptibles de favoriser la reprise de l'économie parce que le projet de loi de finances pour 1994, tout en réduisant les déficits, prévoit de soutenir l'activité économique.

Parmi les points positifs, il me semble nécessaire de rappeler l'allègement de l'impôt sur le revenu qui va profiter aux ménages, le net ralentissement de la progression des dépenses publiques, la diminution du déficit budgétaire, l'allègement des charges des entreprises.

Il y avait urgence à s'attaquer au fort déficit, et à engager la réforme de l'impôt. C'est à porter au crédit du Gouvernement de l'avoir fait.

La maîtrise des dépenses de l'Etat est un impératif.

Faut-il rappeler que la diminution du déficit budgétaire n'est pas en soi contradictoire avec l'objectif de soutien à l'activité ?

Au cours de ces dernières années, on a pu constater que l'augmentation des dépenses publiques n'a pas eu d'effet bénéfique sur l'évolution du produit intérieur brut.

Mieux vaut, comme le fait le Gouvernement, assainir l'économie, créer les conditions d'une baisse durable des taux d'intérêt à long terme, qui ont déjà baissé, et limiter la charge de la dette devenue insupportable.

Le risque serait en effet grand que cet endettement excessif, auquel s'ajoutent une croissance économique quasiment nulle et des taux d'intérêts encore élevés, ne permette pas de sortir de la récession.

Parmi les autres mesures positives, la réduction des charges sociales sur les bas salaires, les mesures d'allègement de la trésorerie des entreprises, la suppression du décalage d'un mois pour le remboursement de la TVA, doivent permettre le redressement des entreprises tout en permettant de libérer l'initiative créatrice de richesse.

Cependant, permettez-moi, dans un esprit constructif, d'évoquer quelques aspects particuliers.

Certains de mes collègues ont critiqué l'évolution des dotations d'Etat en faveur des collectivités territoriales.

**M. Jean Tardito.** Leitmotiv !

**M. Michel Hunault.** Je pense qu'il y aurait plutôt urgence à clarifier les obligations et compétences de chacune de ces collectivités et à leur donner les moyens de leurs nouvelles attributions. Sinon, les allègements d'impôts prévus dans le budget de la nation seront très vite anéantis devant l'augmentation de la pression fiscale locale qui devient insupportable.

Par ailleurs, il serait souhaitable d'augmenter sensiblement les sommes consacrées à la politique de l'emploi.

La loi quinquennale sur l'emploi, adoptée par le Parlement en première lecture, prévoit la création de contrats d'insertion professionnelle pour les jeunes. Le projet de budget pour 1994 prévoit le financement de l'insertion et de la formation à hauteur de 45 milliards.

Il faut, je crois, se fixer des objectifs plus ambitieux pour 1994 puisque les faibles perspectives de reprise économique laissent entrevoir une aggravation du chômage, pour les jeunes en particulier.

Il faut donc qu'à l'issue de cette discussion parlementaire, le Gouvernement augmente sensiblement les crédits alloués au traitement social du chômage et au financement d'actions de soutien à l'emploi.

Cela ne me paraît pas contradictoire avec la maîtrise des dépenses de l'Etat qui a été obtenue sans diminution des emplois dans la fonction publique et qui permet de préserver des secteurs essentiels de l'action de l'Etat. Je pense en particulier aux budgets de la recherche, de la justice, de l'aménagement du territoire, de l'aide à l'agriculture et aux communes rurales qui augmentent.

L'Etat, tout en voulant maîtriser ses dépenses, a le devoir de mieux définir ses priorités de solidarité nationale pour financer des actions qui lui incombent.

Monsieur le ministre, devant la représentation nationale, vous avez parlé hier d'un budget courageux qui prépare l'avenir. Permettez-moi d'émettre le souhait qu'à l'issue de cette discussion, l'on puisse parler également de budget de solidarité nationale propre à corriger les effets de la crise économique.

Pour terminer, je souhaite que, dans l'hypothèse où le produit des privatisations, estimé raisonnablement à 55 milliards de francs, serait plus important, comme le succès de la privatisation de la BNP le laisse supposer, l'excédent soit affecté au financement de grands travaux - infrastructures routières, ferroviaires, autoroutières, etc. - mais aussi réinjecté en faveur des régions, partenaires essentiels de l'Etat, comme en témoigne le souci de mettre en œuvre à travers les contrats de plan la politique d'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, je vous remercie de l'intérêt que vous réserverez à ces quelques suggestions émises dans un souci de faire de cette loi de finances pour 1994 un moyen de redonner espoir aux Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hervé Mariton.

**M. Hervé Mariton.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la discussion du projet de loi de finances est d'abord un acte politique et un acte de confiance.

C'est un acte de confiance du Parlement à l'égard du Gouvernement - cette confiance, naturellement vous l'avez, monsieur le ministre du budget -, mais c'est aussi, et c'est très important, un acte pour donner confiance aux Français. C'est notre responsabilité à vous, à nous.

Aujourd'hui, les indicateurs sont contrastés, car on observe à la fois un certain nombre de frémissements et la persistance d'une inquiétude certaine. Le taux de l'épargne montre assurément que la confiance de nos concitoyens ne nous est pas complètement acquise, ni à vous, Gouvernement, ni à nous, élus de la nation. Il faut donc la conforter en mettant en avant quelques vertus de l'action publique.

La solidarité, d'abord, est une vertu développée par votre gouvernement, qui mène une politique qui rassure nos concitoyens.

Il faut ensuite rechercher une bonne lisibilité de l'action publique, de la politique budgétaire. C'est un peu plus compliqué. Les mesures contenues dans le collectif étaient pertinentes, mais parfois peut-être un peu compliquées, et le petit frémissement que certains perçoivent dans le domaine du logement aurait sans doute été plus évident, plus palpable si elles avaient été plus simples et plus compréhensibles. La vertu de lisibilité, en réalité de simplicité, est essentielle dans l'acte budgétaire.

Il faut aussi de la stabilité, non pas du conservatisme mais simplement le respect des règles et la continuité dans la réforme. Par exemple, vous nous proposez, et c'est tout à fait opportun, une réforme de l'impôt sur le revenu. C'est même une rupture car, comme vous l'avez souligné, de telles réformes n'ont pas eu lieu depuis longtemps. On vous critique parfois - et nous sommes bien sûr plus bienveillants à votre égard - sous prétexte que ce serait un acte de communication. Ce n'est pas le cas et, d'abord, cela concerne des sommes importantes, mais ce doit être une réforme de fond et, pour cela, elle doit démarrer cette année et se poursuivre sur d'autres actes budgétaires.

Il faut également de l'originalité. L'originalité, nous avons su en faire preuve lorsque nous faisons campagne auprès des Français et lorsque nous avons élaboré la plate-forme commune de l'UDF et du RPR. Il y a dans cette plate-forme quelques engagements intéressants, originaux, sans doute opportuns puisque nous les avons proposés, et leur mise en œuvre paraît peut-être un peu prudente à certains d'entre nous.

Nous avons prévu par exemple des dispositions concernant les zones à fiscalité allégée. Notre assemblée sera saisie dans quelques mois d'une loi sur l'aménagement du territoire. Je ne sais pas si cela en sera l'occasion. Le budget aurait pu l'être aussi. Peu importe! En tout cas, il faudra bien tenir cet engagement qui est une manière concrète, pertinente et cohérente avec nos idées politiques de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire.

A cet égard, un certain nombre d'entre nous, élus locaux, pensons que certains impôts comme la TIPP - je l'avais dit dans le débat sur l'aménagement rural mais je le répète chaque fois que j'en ai l'occasion - pourraient permettre de compenser des handicaps, de lutter contre l'isolement. C'est l'un des impôts symboliquement les plus forts pour les Français. Il y a probablement là un chantier à engager.

Il faut aussi de l'efficacité, et on la voit dans le travail annoncé et engagé sur les services votés. Sans doute aurait-il pu y avoir plus de publicité et plus de transparence envers le Parlement.

Devant le groupe UDF, vous aviez souligné combien, pour être efficace, il fallait s'attaquer aux priorités de l'action publique. L'éducation, la sécurité sont des priorités. L'effort budgétaire est important depuis longtemps et il est accru. Les masses concernées sont difficiles à bouger et chacun comprend qu'il faut être particulièrement vigilant si l'on veut voir des marges de manœuvre. Certes, 94 p. 100 des dépenses de l'éducation sont consacrées à des charges de personnel. Il n'empêche qu'il faut veiller à tout moment à l'efficacité des agents, dont le dévouement au service public est certain, et à la bonne répartition des autres dépenses.

L'efficacité, c'est aussi parfois que l'Etat soit à la hauteur de ses engagements. Notre collègue Charles de Courson évoquait tout à l'heure des points précis concernant le budget de l'agriculture. Rappelons simplement, parce que ce n'est pas à l'honneur de l'Etat et du budget que vous nous présentez et que nous allons voter - ce n'est pas votre faute, c'est comme cela depuis des années - qu'il y a des secteurs où l'engagement public ne correspond pas bien aux moyens. La France a subi ces dernières semaines des calamités agricoles, des catastrophes naturelles. Il existe, chacun le sait, des procédures assez performantes, mais les délais sont considérables, sans parler de ce qui s'est passé il y a deux ou trois ans, sous un autre gouvernement : après des promesses et même des avances financières, les calculs ont été révisés à la baisse, ce qui a mis les agriculteurs dans une situation bien délicate. Nous avons des procédures. Il faut respecter la parole de l'Etat.

Enfin, il faut de la responsabilité. La plupart des orateurs ont souligné la maladresse sans doute que représente la baisse de 5 milliards des dotations aux collectivités locales. Ce sera peut-être un peu moins, nous dites-vous aujourd'hui. En tout cas, nous pouvons l'espérer.

La conséquence, c'est que, démunis d'un certain nombre de moyens, les élus locaux assumeront peut-être un peu moins leurs responsabilités et qu'ils diront aux gens d'aller chez le préfet ou chez le ministre. Ce n'est pas une vision très positive de la décentralisation.

Au fond, chiche, monsieur le ministre! Plutôt que de faire 5 milliards d'économies, il faut en faire 250 milliards! Il faut réellement transférer aux collectivités locales des ressources leur permettant d'assumer les responsabilités dont elles ont la charge. Le système de décentralisation français est tout de même un peu baroque, à mi-chemin sûrement, avec des compétences à exercer mais guère les ressources correspondantes. Chacun cherchant naturellement à trouver des recettes, à faire des économies, il est alors sinon facile, en tout cas tentant pour vous de transférer un certain nombre de charges sur ces collectivités.

C'est bien le signe qu'il reste encore des progrès à faire dans le domaine de la décentralisation. Toutefois, il ne suffit pas d'affirmer que nous voulons plus de DGF ou une meilleure compensation de la taxe professionnelle ou de la TVA. S'il y a des améliorations cette année, puisque vous avez dit que vous étiez prêts à faire quelques pas vers nous, le même débat pourra se présenter l'an prochain. Tant qu'il n'y aura pas une meilleure séparation entre les recettes que l'Etat verse aux collectivités locales, nous n'avancerons pas. Il faut donner une vraie responsabilité aux collectivités locales et donc leur assurer de véritables ressources.

Voilà quelques vertus pour rétablir cette confiance. La majorité soutient le Gouvernement et nous voulons ensemble, précisément, réussir à rétablir la confiance des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-André Périssol.

**M. Pierre-André Périssol.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, afin de soutenir l'activité économique de notre pays, le Gouvernement s'est fixé comme principe dans ce projet de loi de finances pour 1994 de réduire les déficits par la maîtrise des dépenses publiques sans alourdissement de la fiscalité.

Dans ce cadre budgétaire très contraignant, le logement reste l'une des priorités, et l'on ne peut que s'en féliciter.

L'enjeu est effectivement de taille. La contribution du secteur du logement et de la construction à la relance de notre économie est plus que jamais nécessaire. Le logement transforme, en effet, l'épargne des ménages en activité pour les entreprises et en emplois pour notre pays. En cette période d'incertitude, il réalise la rencontre entre l'aspiration à l'épargne, notamment pour la constitution d'une retraite, et le désir de voir l'économie repartir.

Au-delà des aspects économiques, le redémarrage de la construction donnera à nouveau aux ménages le choix de leur habitat et les moyens d'envisager l'avenir avec confiance.

La situation du logement en France est paradoxale. Les gouvernements successifs reprochaient à nos concitoyens de trop aimer la pierre. Ils ont donc surtaxé l'immobilier. L'Etat a d'ailleurs été si bien entendu que les investisseurs, puis les accédants, se sont progressivement détournés de la pierre.

Il fallait réagir à cette crise du logement. Aussi le Gouvernement s'est-il efforcé, dès le printemps dernier, d'amorcer une profonde réorientation.

Le budget pour 1994 confirme l'esprit de la loi de finances rectificative pour 1993. Un grand pas est franchi vers l'allègement de la fiscalité qui frappe l'immobilier.

Je pense notamment aux dispositions de l'article 6, qui facilitent le transfert d'une épargne liquide vers une épargne longue au profit de l'immobilier. Encore faut-il que ces mesures puissent s'appliquer pleinement aux opérations nouvelles si l'on veut qu'elles participent à la relance de la construction.

Je pense aussi à l'imputation du déficit foncier sur le revenu global, à l'augmentation de la déduction forfaitaire, à propos de laquelle vous aviez fait dans le collectif un geste très significatif, qui aura son plein effet en 1994. Encore faudra-t-il poursuivre résolument ces orientations au cours de l'année 1994.

Au-delà de ces dispositions fiscales, le budget du logement prévoit des aides significatives à la pierre et à la personne. Ces aides sont bien évidemment indispensables compte tenu de l'épuisement de l'investissement privé.

Saluons l'effort consenti en faveur du logement : 149 milliards de francs de dépenses budgétaires, fiscales et sociales, en 1994.

Mais, monsieur le ministre, l'importance même des moyens mobilisés impose une particulière exigence d'efficacité.

Permettez-moi de vous dire que, s'il y a une crise du bâtiment, on ne doit pas se cacher que le système de financement du logement lui-même est en crise.

Les aides conçues voici vingt ans, dans une période de forte inflation, de croissance des revenus et de stabilité des ménages, sont inadaptées aux préoccupations et à l'instabilité d'aujourd'hui. Nous sommes dans un système où, selon qu'on est célibataire ou marié, selon qu'on est marié depuis moins de cinq ans ou depuis plus de cinq ans, selon que l'on cherche un logement neuf ou un logement ancien, selon que le niveau de ses revenus atteint 5 000, 10 000 ou 20 000 francs, l'aide à laquelle on a droit est non seulement d'un montant différent, ce qui est tout à fait normal, mais d'une logique et d'une nature différentes, ce qui l'est beaucoup moins : parfois une aide à la pierre, parfois une aide à la personne, parfois une aide fiscale. Comment expliquer, par exemple, que le prêt octroyé à des ménages à faibles revenus soit d'un coût plus élevé ? Comment les ménages peuvent-ils, dans un tel maquis d'aides publiques, percevoir la politique suivie ?

Un système que l'on ne peut plus appréhender simplement perd vite en efficacité. Un système qui perd de sa lisibilité perd aussi de sa dimension de justice. Alors, il faut le réformer.

Dans la situation qui est celle de notre pays, le Gouvernement a eu le courage d'engager immédiatement des dépenses importantes, mais nécessaires, pour le logement. Je tiens, messieurs les ministres, à vous en rendre hommage.

Pour leur donner demain toute leur efficacité et préparer l'avenir, osons mettre en œuvre une véritable réforme des aides au logement, qui est aussi nécessaire que l'importance des dotations ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Jean Rosselot.

**M. Jean Rosselot.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, permettez-moi de citer en exergue de mon intervention un grand poète allemand. Les finances publiques n'ont rien de poétique, mais

comme l'a fort bien dit Goethe, « si les chiffres ne gouvernent pas le monde, ils montrent comment le monde est gouverné ».

Le présent projet de loi de finances et les chiffres qui le caractérisent montrent comment la France est gouvernée aujourd'hui et comment elle l'était hier.

Le budget est, dit-on, un acte de prévision. Or, messieurs les ministres, vous héritez un budget dont la réalisation fait apparaître en cours d'exercice - ces chiffres ne constituent qu'un exemple, mais un exemple essentiel - 120 milliards de recettes en moins et 40 milliards de dépenses en plus. De surcroît, vous vous trouvez face à une dette publique qui a doublé deux fois en dix ans et à des régimes sociaux exsangues. Voilà qui donne une image édifiante de la manière dont les finances de la France ont été, comme on dit, « managées » !

**M. Augustin Bonrepaux.** Comme dirait Goethe !

**M. Jean Rosselot.** Ce projet de budget montre la densité et l'immensité de la tâche à laquelle vous vous êtes attelés avec courage. Il montre que l'exécutif d'Etat est bien déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour créer les conditions d'une reprise et pour l'accompagner le moment venu.

Les mesures contenues dans le projet de loi de finances pour l'an prochain, ajoutées à celles que comporte la loi quinquennale sur l'emploi, représentent un réel espoir de faire reculer le chômage pendant la durée du prochain exercice budgétaire.

Cela dit, j'axerai mon intervention sur trois points majeurs : l'impôt sur le revenu ; le statut et le régime fiscal des PME ; les concours aux collectivités territoriales.

S'agissant de l'impôt sur le revenu, vous apportez, chacun en convient, une substantielle innovation. Mais on pourrait se demander, c'est une voie à explorer, si la mise en place d'un mécanisme de déduction partielle du coût - salaires et charges - de travaux dits de proximité du montant des revenus des ménages dans lesquels l'homme et la femme travaillent tous les deux n'aurait pas un effet fortement incitatif sur la création de tels emplois et sur la généralisation du prochain chèque-service.

Le même avantage appliqué, par exemple, aux travaux d'entretien réalisés dans les habitations principales n'aurait-il pas pour effet très positif tout à la fois de combattre le travail clandestin, d'accroître le produit des cotisations sociales et de réduire le montant des indemnités de chômage, ce qui compenserait le manque à gagner entraîné pour l'Etat par l'entrée en vigueur de telles déductions ? Cette variante de l'allègement de l'impôt sur le revenu serait spécifiquement adaptée à la création d'emplois.

S'agissant du régime fiscal des PME, dont il faut rappeler qu'elles constituent la trame de notre tissu économique et le gisement potentiellement le plus créateur d'emplois, j'appelle votre attention sur une double nécessité : d'une part, instituer un impôt progressif sur les sociétés qui soit fonction du chiffre d'affaires, tant les fonds propres font défaut aux petites et moyennes entreprises, lesquelles, pour reprendre la formule employée ce matin par le président de la CGPME, meurent par « infarctus de trésorerie » ; d'autre part, faciliter fiscalement la transmission des entreprises, le caractère contraignant de la législation actuelle à cet égard nous coûtant environ 100 000 emplois par an.

Enfin, sur le plan des concours aux collectivités locales, je me joindrai à ce qui a été dit. J'ai entendu cet après-midi M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités déclarer que les dotations seraient

préservées en francs courants et qu'un effort particulier serait consenti pour les communes rurales, certaines villes et les projets de coopération intercommunale. Sur ce dernier point, il est souhaitable que l'Etat prime les projets de coopération qui, quelles que soient les formules de regroupement, visent des objectifs de rentabilité, d'économies d'échelle des équipements publics, de développement économique ou touristique, bref d'aménagement du territoire.

Telles sont, messieurs les ministres, les quelques considérations que je voulais exprimer devant vous. Les budgets n'ont plus, hélas ! leurs anciennes vertus keynésiennes, mais l'outil budgétaire garde une réelle efficacité. Vous faites un bon usage de cet outil. Puisse-t-il contribuer, à la faveur d'une amélioration des éléments macro-économiques de conjoncture rappelés hier par M. le ministre Alphandéry, à redonner espoir aux Français ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Gérard Trémège.

**M. Gérard Trémège.** Vous me pardonnerez, monsieur le ministre du budget, de ne pas vous citer Goethe. Je vous citerai Gérard Trémège. *(Sourires.)*

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.** C'est mieux ! *(Sourires.)*

**M. Gérard Trémège.** Il a un mérite sur Goethe : il est vivant !

Monsieur le ministre, le projet de loi de finances que vous nous proposez pour 1994 est à la fois réaliste, courageux et imaginatif, mais parfois insatisfaisant.

Il est vrai que la France a le budget de son héritage. Arrivé aux affaires dans un contexte extrêmement difficile, le Gouvernement, après avoir fixé la nécessaire mission d'équilibrer les comptes de la nation et les comptes sociaux, affiche la volonté de s'attaquer de front au phénomène de récession dont est victime notre économie. Superbe courage ou vaine espérance que de vouloir, dans le même temps, diminuer les dépenses publiques, le déficit budgétaire et les impôts !

Certes, les recettes de privatisation, de l'ordre de 50 à 60 milliards, vous y aideront et permettront d'enrayer partiellement la dérive facilement prévisible. Toutefois, il serait opportun de se demander s'il est de bonne méthode d'utiliser le produit de la vente d'actifs pour financer des dépenses de fonctionnement. Cela étant, le Gouvernement doit faire face à une période difficile, qu'il affronte avec détermination. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ! Je souhaite que cet « exceptionnel » ne dure pas longtemps.

Ce budget est un budget de transition, voulant cicatriser les plaies du socialisme *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* tout en attendant l'échéance des présidentielles.

**M. Henri Emmanuelli.** Nous irons à Lourdes ! *(Sourires.)*

**M. Gérard Trémège.** Très bien ! Vous avez effectivement des plaies à panser !

Nous avons été quelques-uns à nous réjouir de la volonté de M. Balladur d'inscrire l'action de redressement du pays dans une perspective quinquennale, plus réaliste que la courte période de deux ans que certains nous proposent ou de six mois que d'autres, déjà, nous opposent. Nous aurions été satisfaits que ce budget s'inscrive, lui aussi, dans la même perspective et fasse preuve de plus de hardiesse et d'audace, pour aujourd'hui et pour demain.

Traçons des voies claires et précises pour l'avenir ! Donnons au pays des objectifs forts et mobilisateurs, un peu d'espoir à ceux qui souffrent, un peu de confiance à ceux qui doutent !

La discussion d'un projet de loi de finances, acte majeur de notre vie parlementaire, doit être l'occasion d'une vaste réflexion économique prospective.

Nous sommes obligés de penser que les prévisions macro-économiques retenues sont probablement optimistes. Notre pays, comme l'ensemble de nos partenaires occidentaux, traverse un état de véritable dépression économique. Cette grave situation implique que nous nous imposions des changements d'attitude. Soyons novateurs, imaginatifs et conquérants ! Soyons aussi solidaires et responsables ! C'est l'avenir de la France et de l'Europe qui est en jeu.

Il ne s'agit pas, il ne s'agit plus d'une crise classique, simple ajustement cyclique. La théorie des cycles n'est plus applicable dans un monde en plein bouleversement. Cette crise est conjoncturelle. Elle est aussi structurelle. Nous avons vécu ces dernières années la fin de ce que nous pourrions appeler l'économie de l'inflation. Les prix ne servent plus aujourd'hui, comme jadis, de variable d'ajustement. Les taux d'intérêts remplissent ce rôle, qui consiste à influencer les agents économiques dans leur arbitrage entre épargne et investissement, épargne et consommation.

Les marchés occidentaux ne sont plus en expansion naturelle. Tous les ménages sont désormais équipés. Nous passons d'un marché d'équipement à un marché de remplacement.

**Mme Elisabeth Hubert.** Tout à fait !

**M. Gérard Trémège.** Il faut donc imaginer et conquérir d'autres marchés.

**Mme Elisabeth Hubert.** En effet !

**M. Gérard Trémège.** Enfin, la réunification allemande a des incidences majeures et immédiates sur les économies des pays d'Europe. Il faut donc agir pour éviter que la combinaison des difficultés conjoncturelles et structurelles ne prolonge l'actuelle phase dépressive.

Par l'intermédiaire de sa politique économique, le Gouvernement doit donner des signes forts de lutte contre cette récession. Ce sont ces signes que nous attendions et que nous ne voyons pas tout à fait.

Il faut d'urgence utiliser le levier des taux d'intérêt, nouvelle variable d'ajustement de l'économie. Nous devons nous engager immédiatement vers une politique volontariste de baisse forte et rapide des taux d'intérêt à court terme.

**M. Yvon Jacob.** Très bien !

**M. Gérard Trémège.** Il faut que les banques suivent ce mouvement.

Certes, cet instrument pris isolément ne peut suffire à réorienter la conjoncture, mais un renversement de la structure des taux constitue une condition *sine qua non* de la reprise. Une différence négative entre taux courts et taux longs est un indéniable facteur récessionniste. Il est primordial que le Gouvernement accentue la portée de ses initiatives en matière de relance de la demande. La crise que nous traversons apparaît beaucoup plus comme une crise de la demande que comme une crise de l'offre. A ce niveau, la fiscalité est un instrument particulièrement pertinent. Cependant, on imagine assez mal qu'une diminution de l'impôt sur le revenu de 19 milliards de francs puisse suffire à relancer la consommation après les ponctions que nous venons de connaître.

**M. Augustin Bonrepaux.** Tout à fait !

**M. Gérard Trémège.** Certes, nous devons nous réjouir de cet allègement et de la simplification du barème. Il s'agit d'une mesure allant dans le bon sens. Nous devons effectivement aller vers un impôt plus lisible, plus juste et moins confiscatoire. Le Gouvernement renonce, au nom de la cohérence et de la défense d'une logique d'ensemble, à son souhait affiché au printemps de rendre la part majorée de la CSG déductible de l'IRPP. Il faut alors que cette non-déductibilité soit clairement annoncée comme une étape vers une vaste réforme de l'impôt allant vers plus de simplicité, plus de proportionnalité, moins de progressivité (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) ...

**M. Henri Emmanuelli.** Ah !

**M. Gérard Trémège.** ... et une assiette élargie. Je suis disposé à vous soutenir dans ce sens.

Il convient également de s'interroger sur les conséquences qu'auraient sur la récession les mesures envisagées par le Gouvernement concernant les concours financiers aux collectivités locales. En effet, la désindexation partielle de la dotation globale de fonctionnement, assortie de la réduction de la compensation fiscale instituée en contrepartie de l'abattement général des bases de la taxe professionnelle et de la diminution du taux de remboursement de la TVA acquittée sur les investissements, risque de représenter une baisse de l'ordre de 4 milliards de francs des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Or les investissements de celles-ci représentent une moyenne de 170 milliards de francs par an. Ces mesures risquent d'entraîner une diminution des programmes de plusieurs dizaines de milliards de francs et une hausse de la fiscalité locale, déjà élevée. Autant de facteurs contraires à une relance de la demande !

Il convient donc que le Gouvernement s'engage à réintroduire dès 1995 les bénéfices du retour à la croissance annoncée dans les bases de calcul de la DGF et fasse un geste significatif en faveur du fonds de compensation de la TVA.

La montée des risques se traduisant par un véritable étranglement du crédit pour de nombreuses entreprises, il apparaît nécessaire de recréer de la liquidité et d'accroître les mesures en faveur des entreprises. Celles-ci constituent la cellule de base de notre économie. La reprise ne pourra se faire sur un champ de ruines ni sur des cendres. Protégeons de toute urgence ce qui existe ! Aider nos entreprises, c'est préserver les emplois. Battons-nous pour préserver les emplois qui existent avant d'essayer d'en créer d'hypothétiques !

**M. Yvon Jacob.** Très bien !

**M. Gérard Trémège.** Certes, la suppression du décalage d'un mois de la TVA a été une mesure complexe et mal appréciée, mais elle est positive. Il convient cependant d'accélérer le volet consacré au remboursement des avances.

Cet effort sur la TVA est cependant dérisoire pour les PME-PMI. Il est nécessaire de consolider leurs fonds propres dangereusement étriés, de faciliter et de simplifier les transmissions d'entreprises. Je me permettrai de vous proposer des amendements dans ce sens.

Par ailleurs, la diminution de 10 p. 100 des crédits de paiement consacrés aux investissements routiers ne paraît une mesure propre ni à permettre la reprise, ni à mener à bien la politique d'aménagement du territoire annoncée. Le département des Hautes-Pyrénées, par exemple, attend depuis des années d'être relié par autoroute à sa capitale régionale, Toulouse. Le désenclavement de telles zones en

difficulté est pourtant vital. Va-t-il être encore retardé ? Un effort spectaculaire sur les grands travaux aurait eu un effet positif immédiat.

Je reviens sur le produit des privatisations. Il serait intéressant de connaître l'articulation prévue par le Gouvernement avec le produit de l'emprunt d'Etat et notamment avec les 20 milliards de francs mis en réserve sur un compte d'affectation spéciale. Où sont-ils passés ? A quoi vont-ils servir ? A combler le tonneau des Danaïdes du déficit des entreprises publiques, je présume !

Enfin, nos concitoyens, que les événements récents ont déjà rendus méfiants à l'égard de la CEE, risquent de ne pas apprécier l'augmentation de 16 p. 100 de notre contribution au budget communautaire, alors que les dépenses de celui-ci n'augmentent que de 5 p. 100.

Voilà donc quelques remarques sur un budget, certes perfectible, néanmoins courageux dans la période actuelle. Je sais qu'à l'impossible nul n'est tenu et que la politique est l'art du possible. Conscient de la difficulté de la tâche et de votre évidente volonté de sortir la France de l'ornière, je vous apporte mon soutien et souhaitant ardemment que vous preniez en compte certains de nos amendements. Un budget peut en cacher deux autres : celui du passé, 1993, celui de l'avenir, 1995. Construisons ensemble cet avenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Michel Meylan.** Il ne faut pas oublier les anciens d'AFN !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bédier.

**M. Pierre Bédier.** Si j'ai bien entendu les propos du Premier ministre et les vôtres, messieurs les ministres, la priorité de ce budget est la lutte contre le chômage, la lutte pour l'emploi. C'est donc à travers cette priorité que je m'efforcerai de l'analyser.

D'abord, c'est un budget sérieux. A ce titre, il mérite donc d'être traité avec sérieux. Aussi ai-je été particulièrement surpris par une petite phrase de M. Rocard - c'est habituel chez lui - qui nous dit que c'est un budget vide pour l'emploi.

**M. Augustin Bonrepaux.** Oui !

**M. Pierre Bédier.** Il est vrai que M. Rocard est spécialiste du vide. Il a su réhabiliter la dépense publique et faire le vide dans les caisses de l'Etat. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il a aussi su vider la direction du PS et, enfin, il a été vidé par les électeurs.

**M. Michel Meylan.** Très bien !

**M. Pierre Bédier.** Quant à ses discours, nous savons qu'ils sont vides ou, plus exactement, creux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Beauchaud.** Il n'est pas là pour se défendre !

**M. Pierre Bédier.** Une double lecture de ce budget est, à mon sens, possible.

Tout d'abord, s'agissant des crédits ministériels consacrés à l'emploi, votre budget est sincère, cohérent et abondant. Il est sincère, à la différence de ceux de vos prédécesseurs puisqu'il vous a fallu corriger l'imprévision de financement des contrats emploi-solidarité dans le collectif 1993. Les chiffres que vous nous annoncez - et ce n'est qu'un exemple - prouvent la sincérité de votre budget.

C'est un budget cohérent puisqu'il reprend à son compte les dispositions du projet de loi quinquennale relatif à l'emploi. Il prévoit donc 9 milliards d'allègements de charges sociales sur les bas salaires, 10 milliards d'aides à l'UNEDIC, 155 000 contrats d'apprentissage et 135 000 contrats de formation, essentiels pour la réussite de cette loi quinquennale. Enfin, les crédits destinés au service public de l'emploi augmentent de 12,3 p. 100.

Ce budget, sincère et cohérent, peut en outre être qualifié d'abondant pour l'emploi, puisque les crédits qui y sont consacrés connaissent la plus forte augmentation : 6,9 p. 100. Mais l'effort en faveur de l'emploi ne peut se résumer aux seules interventions budgétaires de l'État ; il tient beaucoup plus à l'architecture économique que sous-tend ce budget. C'est pourquoi si celui-ci me semble fondé, il me semble aussi insuffisant.

**M. Henri Emmanuelli.** Il est comme vous, alors !

**M. Pierre Bédier.** Il est fondé en ce sens qu'il limite les déficits, incite à la « désépargne » et accroît le revenu disponible. Il permet donc une relance de la consommation, c'est ce que nous souhaitons tous.

Cela étant, ce budget il n'est pas suffisant car la croissance n'est pas la seule réponse au problème de l'emploi. L'emploi, dans la logique des entreprises, est un paramètre et non une finalité. Et je voudrais insister sur le fait que les entreprises n'ont pas le même comportement à l'égard de l'emploi, ni même à l'égard de leur gestion, selon qu'elles interviennent sur le plan international ou qu'elles travaillent pour le marché domestique. Tant que nous n'aurons pas introduit cette distinction dans les éléments budgétaires et comptables de la nation, notre politique ne sera pas totalement efficiente en matière de création d'emplois. Il nous faut accepter une philosophie nouvelle qui développe le crédit au consommateur plutôt que le débit au contribuable. Je veux dire par là que l'argent versé aux chômeurs pourrait aujourd'hui plus simplement provenir des consommateurs, surtout dans le cadre de la désinflation que nous connaissons. Il faudrait pour cela inciter les entreprises qui interviennent sur le marché domestique, qui ne sont donc pas soumises aux impératifs de la productivité internationale, à embaucher. Cette incitation pourrait s'opérer de deux façons : par la voie fiscale ou - n'oublions pas cette piste - par la voie réglementaire. Si la négociation suffit, tant mieux, mais j'ai, quant à moi, la conviction qu'il faudra inciter fortement ces entreprises du secteur domestique à embaucher par la voie réglementaire.

Bien évidemment, je ne minimise pas les difficultés.

Sur le plan juridique d'abord, dans la mesure où agir de la sorte reviendrait à distinguer deux sortes d'entreprises et à aller à l'encontre du principe d'égalité devant la loi.

Sur le plan technique ensuite : comment distinguer une entreprise qui a une activité internationale d'une entreprise dont l'activité est exclusivement domestique alors que les deux sont souvent mêlées ?

Enfin, et surtout, il y a un problème philosophique car notre pays est très conservateur et il sera peut-être difficile de faire admettre cette nouvelle façon de voir les choses.

**M. Jean-Pierre Brard.** Pouvez-vous recommencer ? Ce n'est pas très clair !

**M. Pierre Bédier.** Messieurs les ministres, la relance de l'emploi s'inscrit dans une perspective quinquennale - je l'ai bien compris - et nous ne pouvons donc pas tout attendre de ce projet de budget pour 1994. Il serait toutefois bon que celui-ci soit une première étape.

Pour conclure, je citerai un proverbe non pas landais, mais arabe : « Ne dépense pas deux mots si un seul te suffit. » M. le ministre du budget appréciera ce proverbe économe ! Plutôt que les deux mots, espoir et avenir, n'utilisons donc que le seul mot : emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean Tardito.** C'est freudien !

**M. le président.** La parole est à M. Georges Mesmin.

**M. Georges Mesmin.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans le peu de temps qui m'est imparti, je me contenterai d'aborder quelques sujets.

D'abord, le problème de l'ISF. La France se caractérise au sein de l'OCDE par le poids croissant des impôts sur le patrimoine. Alors qu'ils sont passés de 2,6 p. 100 à 1,4 p. 100 du PIB aux États-Unis au cours de ces vingt dernières années, et de 0,75 p. 100 à 0,4 p. 100 du PIB pour la même période en Allemagne, leur alourdissement a été spectaculaire en France.

L'introduction de l'IGE, puis de l'ISF, et la majoration des droits de succession ont abouti à un doublement du poids des impôts sur le capital en dix ans. Il faudrait mentionner aussi l'alourdissement des taxes foncières dû aux difficultés des collectivités locales.

L'ISF est avant tout un impôt sur l'immobilier parisien. En effet, deux tiers des redevables habitent en région parisienne et les immeubles représentent 50 p. 100 de l'actif net imposable. Les seules résidences principales représentent le cinquième de l'assiette. L'ISF pénalise, par définition, les familles nombreuses propriétaires de leur résidence principale et domiciliées à Paris. Il apparaît nécessaire de réviser le dispositif afin de mieux appréhender les charges familiales et la notion de résidence principale. C'était d'ailleurs l'une des promesses faites par l'actuelle majorité pendant la campagne électorale. Est-il normal en effet qu'un collectionneur de tableaux de maîtres ou qu'un locataire d'un appartement très luxueux ne soit pas assujéti et qu'un occupant propriétaire d'un logement moyen à Paris le soit ?

Les taux de l'ISF s'échelonnent en France de 0,5 à 1,5 p. 100, alors qu'en Allemagne ou au Luxembourg le taux de l'impôt sur le capital est inférieur à 0,5 p. 100.

Enfin, le barème de l'impôt n'a pas été révisé l'an dernier, comme cela avait été le cas les années précédentes pour tenir compte de l'évolution générale des prix. En effet, les porte-parole de l'opposition de l'époque avaient pris position, assez étrangement d'ailleurs, contre cette révision proposée par le gouvernement socialiste.

Pour toutes ces raisons, il serait très souhaitable d'étudier de manière dépassionnée les corrections à apporter aux dysfonctionnements de l'ISF, de façon à en atténuer le caractère anti-économique.

Messieurs les ministres, le Gouvernement s'honorait en réservant un accueil favorable aux amendements qui ont été déposés et qui proposent : un abattement pour la résidence principale avec prise en compte des charges de famille ; une revalorisation du barème pour tenir compte du gel intervenu en 1993.

J'évoquerai maintenant l'impôt sur le revenu. La baisse annoncée de cet impôt est destinée à compenser l'augmentation de la CSG, dont la déductibilité du revenu a été abandonnée. Or, pour les tranches de revenus compris entre 136 500 francs et 143 870 francs d'une part, et 143 870 francs et 197 880 francs d'autre part, le barème

proposé prévoit, par rapport à celui de l'année 1993, une augmentation de 38,4 p. 100 à 45 p. 100 pour la première tranche et de 43,2 p. 100 à 45 p. 100 pour la seconde, aggravée par la suppression de la réduction d'impôt de 3 p. 100 antérieurement en vigueur.

Les contribuables dont les revenus se situent dans ces tranches – il s'agit essentiellement de la classe moyenne – sont donc pénalisés par rapport à la situation antérieure, alors que le Gouvernement dit que la classe moyenne est avantagée. Par exemple, si un couple de cadres moyens gagnant chacun de 15 000 francs à 20 000 francs par mois a perçu, en 1993, un complément de rémunération de 10 000 francs, il devra payer, avec le dispositif proposé, 3 240 francs d'impôt, alors que selon le barème de l'année antérieure il n'aurait acquitté que 2 972 francs, sans même tenir compte de l'incidence de la CSG. Ainsi, pour ces contribuables, la « baisse » de l'impôt annoncée se traduit par une augmentation de 8,8 p. 100 de prélèvement de l'IRPP sur leurs gains marginaux, en sus du prélèvement de 1,3 p. 100 lié à la CSG.

Il importerait donc, à mon avis, pour ne pas décourager et défavoriser cette classe moyenne, de lisser la courbe du barème de l'impôt en abaissant de 45 p. 100 à 40 p. 100 le taux de prélèvement prévu pour les deux tranches dont je viens de parler.

S'agissant de l'exonération des plus-values de cession des SICAV monétaires et obligataires réinvesties dans l'immobilier, c'est évidemment une excellente mesure mais elle s'applique aux seules opérations réalisées à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Or de nombreux épargnants ont anticipé les souhaits du Gouvernement en cédant leurs SICAV à court terme au cours de cette année, avant même l'annonce de cette disposition. Afin de ne pas les pénaliser, il serait bon, me semble-t-il, que l'exonération puisse jouer à partir de l'entrée en fonction du présent Gouvernement, c'est-à-dire à partir du mois d'avril ou de mai 1993. J'ai déposé un amendement en ce sens et je souhaite qu'il retienne l'attention du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Gascher.

**M. Pierre Gascher.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais vous faire part de mon sentiment, qui est sans doute celui de l'ensemble des élus locaux, sur la contribution des collectivités territoriales à la réduction du déficit budgétaire.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Très bon sujet !

**M. Pierre Gascher.** Depuis les lois de décentralisation, les collectivités territoriales ont demandé que l'Etat calcule de la façon la plus juste possible les dotations financières qui accompagnent les transferts de compétences. L'ensemble des dotations couvre à peine les nouvelles charges qui incombent à nos communes. Face à cette situation, les collectivités recourent à l'emprunt et se voient obligées d'accroître leur fiscalité dans des proportions qui dépassent parfois les facultés contributives de nos concitoyens. Dans certaines régions, l'augmentation par contribuable a été de plus de 70 p. 100. Dans ces conditions, on peut se demander si les objectifs de la décentralisation ont été atteints.

Monsieur le ministre, à la lecture du document présentant votre budget, beaucoup d'entre nous ont été surpris par deux mesures que vous proposez et dont l'incidence pratique et financière se révélera plus grave, à mon sens, que les prévisions de vos experts peuvent le laisser croire. Je veux parler de la baisse d'un point du taux de rem-

boursement du fonds de compensation de la TVA et de l'aménagement de la compensation de l'abattement de 16 p. 100 relatif aux bases de la taxe professionnelle.

Dans le premier cas, vous dites que « la Communauté européenne, prélevant une partie de la TVA, il est prévu d'ajuster le taux de remboursement aux collectivités locales au montant réellement perçu par l'Etat ». Si j'ai bien compris votre raisonnement, il s'agit de subordonner la conduite financière des affaires locales aux relations financières que l'Etat entretient avec le budget de la Communauté. Ce faisant, vous établissez une parité hiérarchique entre l'Etat et les collectivités locales par rapport à la Communauté. Alors que l'Etat a pour mission de préserver le bon fonctionnement des collectivités locales, vous changez son rôle. Ne faut-il pas craindre dès lors un excès de centralisation que nous avons pourtant voulu combattre ?

Les investissements locaux ont pour objet de donner à chaque administré les moyens de mieux vivre dans sa ville, son département ou sa région, et aussi de permettre le développement social, économique et culturel d'un territoire donné. Dès lors que l'on parle beaucoup d'aménagement, il serait donc opportun de laisser à ceux qui ont mission de le réaliser les capacités de le faire.

Les investissements locaux s'élèvent en moyenne à 170 milliards de francs par an. Certains ont estimé que leur baisse due aux mesures que vous nous proposez, serait de plusieurs dizaines de milliards, ce qui contribuerait à réduire de 0,4 point le produit intérieur brut national.

Vous voyez, monsieur le ministre, qu'au-delà de ces effets spécifiques c'est l'ensemble de l'économie française qui serait touchée.

Votre seconde proposition visant à faire supporter pour une part le coût de la réduction du déficit budgétaire aux collectivités locales dont les recettes fiscales liées à la taxe professionnelle ont augmenté ne recueille pas un large assentiment chez les responsables locaux.

Un volume de recettes qui s'accroît traduit le dynamisme d'une commune, de ses responsables élus, de ses entrepreneurs, de ses fonctionnaires et de ses habitants. Nous le savons, vous et moi, qui appartenons à un mouvement d'idées qui a toujours su privilégier les résultats liés à l'effort de chacun.

Or ces deux mesures ne doivent pas servir de compensation à l'allègement de l'impôt sur le revenu que vous proposez. Il n'y a aucun intérêt à en faire supporter le poids contribuable local. C'est à l'Etat qu'il appartient de prendre ses responsabilités en maintenant le volume d'impôt nécessaire à son fonctionnement, quitte à remettre à plus tard la réforme qu'il appelle – et que nous appelons de nos vœux.

La relation entre l'Etat et les collectivités locales doit reposer sur la volonté de l'Etat de réussir la décentralisation et la faculté des collectivités territoriales à assumer leurs nouvelles tâches. Or le budget que vous nous soumettez ne répond pas complètement à cet impératif.

Cependant, je tiens à saluer votre action : cette loi de finances entend rompre avec la frilosité qui a présidé à la préparation des précédentes et la réorientation de l'épargne permettra de relancer quelques grands secteurs comme le bâtiment et l'immobilier, qui sont tous deux créateurs de richesse et d'emplois. Trop longtemps, l'argent facile a paradoxalement appauvri le pays.

Cependant, je vous proposerai d'aller plus loin en accroissant l'exonération de l'impôt sur les plus-values dont bénéficieront les parts de SICAV monétaires réinvesties dans l'immobilier. Pour exister, l'effet psycho-

logique doit être fort. Aussi, ne nous contentons pas d'attendre les premiers résultats pour savoir si, oui ou non, il sera bon de s'engager plus loin par la suite. Si une mesure hautement incitatrice est prise dès aujourd'hui, ses chances de réussite seront plus grandes. Certes, le plan de relance de l'immobilier et du bâtiment contenu dans le collectif du printemps dernier avait reçu un accueil favorable de la part de tous, mais il avait été jugé un peu timide. Le ministre avait annoncé que les premiers résultats se feraient sentir à la rentrée. C'est bien ce qui se produit puisqu'on commence à estimer que ce secteur a des chances de redémarrer. Fort de ce résultat ne serait-il pas temps de passer la vitesse supérieure et d'admettre qu'on peut dès aujourd'hui faire le pari de la relance ?

Dans un autre ordre d'idées, je suis sensible à l'augmentation de plus de 7 p. 100 du budget consacré à l'agriculture, en proie à des difficultés croissantes. L'action de l'Etat incite le monde agricole à penser que la solidarité nationale joue à plein en sa faveur et que le Gouvernement poursuit, depuis son entrée en fonction, une politique parfaitement légitime d'aide et de soutien aux agriculteurs.

Voici, monsieur le ministre, les quelques considérations que je voulais vous présenter dans le cadre de cette discussion générale. Souhaitant que vous puissiez entendre les justes propositions des élus locaux en proie à de vraies inquiétudes, je vous renouvelle toute ma confiance, et j'annonce que je voterai le budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Excellent !

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Meyer.

**M. Gilbert Meyer.** Le projet de loi de finances pour 1994 apparaît comme un budget à la fois de rigueur et de soutien à l'activité. La rigueur : oui, messieurs les ministres, nous la voulons, car nous tenons à respecter l'engagement pris devant les Françaises et les Français au mois de mars dernier.

Mais nous ne pouvons continuellement faire supporter par le contribuable un accroissement de la fiscalité qui ne serait pas justifié par des actions impératives et prioritaires. Je salue donc le taux de l'évolution des crédits budgétaires, qui est inférieur à l'inflation. L'option qui nous est proposée porte à l'évidence sur un ralentissement des dépenses publiques, une diminution du déficit et une baisse de l'impôt sur le revenu, et nous partageons ces objectifs.

De plus, l'ajustement du nombre des catégories imposables instaure une meilleure justice fiscale. De cette façon, chacun va participer à l'effort selon ses moyens contributifs réels, et cette option corrigera l'imposition mathématique qui était exceptionnellement lourde pour beaucoup de nos concitoyens assujettis aux tranches les plus défavorisées.

Un budget qui soutienne l'activité et renforce la solidarité, tel est bien le sens de votre démarche. Cette orientation, nous la souhaitons également, et l'impulsion que vous entendez donner à l'emploi, aux affaires sociales, à l'aménagement du territoire, à l'agriculture et à la pêche « colle » bien à la réalité.

Il est vrai que ces choix s'imposaient, car il fallait tracer la piste pour conduire à l'application des décisions que notre assemblée a déjà prises, et la semaine dernière encore en adoptant le projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle qui créera les ouvertures économiques que l'on sait.

Ce dernier texte repose sur un climat de confiance entre tous les partenaires économiques. Nous ne cessons de le dire : tous les acteurs, les salariés, les chefs d'entreprise, mais aussi les intervenants locaux doivent être aux côtés de l'Etat. C'est ainsi que les collectivités locales sont appelées principalement à compléter par leur action le concept économique de relance. Chacune, chacun d'entre nous mesure l'impulsion donnée par nos communes à l'activité locale, premier support par excellence de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire que nous souhaitons.

Or le projet de budget pour 1994 n'est pas spécialement fidèle à cette conception. Certaines de ses dispositions compromettent la capacité d'investissement de nos collectivités locales ; le remboursement de la TVA, qui fut la meilleure conquête des élus locaux, est remis en cause ; la dotation de compensation de la taxe professionnelle est malmenée ; enfin, le changement d'indexation de la dotation globale de fonctionnement inquiète.

Ainsi, pour peu d'économies, vous prenez le risque de rompre le climat de confiance qui entoure vos relations avec la grande majorité des élus locaux. Cette confiance est pourtant indispensable au redressement de notre pays. Nos communes sont, avec les départements et les régions, les premiers interlocuteurs des entreprises du bâtiment et des travaux publics. C'est l'effort fiscal local qui avait permis de préserver l'activité de nombreux maillons économiques ; il avait aussi freiné le « déménagement » rural. Certes, cette implication du niveau local est la base même de cette nouvelle conception de l'aménagement du territoire que cherche à mettre en œuvre le Gouvernement, et tout particulièrement vous-même, ainsi que Charles Pasqua et Daniel Hoeffel. Cette redéfinition est nécessaire, en effet, pour qu'il y ait demain une France plus juste.

Mais comment envisager de faire appel aux élus locaux dans cette tentative, si, au départ, nous ne sommes pas en phase avec eux ? Comment expliquer aux contribuables que la modification du taux de compensation de la taxe professionnelle jusque-là assumée par l'Etat entraîne nécessairement une augmentation de la fiscalité locale ? Ne serait-ce pas un transfert de charges ?

Comment encore expliquer que l'Etat prélève une « commission » sur la TVA, la charge nette venant s'ajouter aux frais de préfinancement de cette même taxe ? Comment se présenter devant les conseils municipaux, en disant : « Mesdames et messieurs les élus, vos capacités d'investissement sont préservées » ?

Voilà les observations que j'avais à vous présenter, en toute amitié, monsieur le ministre. (*Sourires.*)

Certes, cet après-midi, vous avez cherché à rassurer. Vous expliquiez qu'il est difficile de faire rembourser par l'Etat la TVA récupérée par la Communauté européenne. Reconnaissez que l'on a du mal à accepter cette éventuelle retenue ! Vous disiez également que le produit de la dotation globale de fonctionnement serait maintenu à hauteur de la valeur de l'année 1993. De surcroît, vous préconisez un renforcement de la dotation en faveur de quelques types de collectivités au « profil » sensible. Globalement, le maintien de cette valeur est néanmoins une régression.

Vous ajoutiez encore que, pour ce qui est de la taxe professionnelle, l'augmentation du potentiel imposable dépasse la valeur de la diminution. Pourtant vous connaissez le contexte économique : ces dernières années, les créations économiques concernaient très peu de communes. Or la proposition nouvellement faite pour la gestion de la dotation de compensation vise la presque-totalité d'entre elles.

Croyez-moi, l'économie proposée n'est pas une véritable économie. Nous avons besoin des collectivités locales. N'installez pas le doute dans les esprits. Ne revenez pas sur des engagements déjà pris. Mettez les élus en confiance. Je vous remercie, dès à présent, pour la nouvelle attention que vous prêterez à cet appel. Pour le reste, je partage entièrement les orientations que vous nous proposez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Eric Raoult.

**M. Eric Raoult.** Monsieur le ministre, si j'ai tenu à intervenir en dernier dans la discussion générale, ce n'est ni par excès de modestie ni par timidité (*Sourires*)...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Ah bon !

**M. Eric Raoult.** ... mais seulement pour vous adresser une requête, que dis-je ? une supplique, car je vous sais intéressé par le problème que je veux évoquer. C'est à la suite d'une très large réflexion qui s'est étendue sur plusieurs années qu'avait été instauré en France l'impôt sur le revenu. N'est-ce pas un peu trop rapidement que, lors d'une séance de nuit, nous avons décidé, par l'adoption d'un amendement hâtif, de fiscaliser les indemnités des élus ? (*Sourires.*)

Que l'on me comprenne bien, car je voudrais répondre aux sourires de certains de mes collègues. Mon propos n'est pas l'expression d'un corporatisme électif...

**M. Patrick Balkany.** Non, non !

**M. Eric Raoult** ... d'un prétendu syndicat des élus mécontents de payer les impôts dans une France en crise, mais une simple constatation.

La fiscalité des élus, et notamment de nombreux élus locaux, mise en place par le précédent gouvernement s'applique en effet avec une grande rapidité et une uniformité assez mal réfléchie qui est la conséquence d'une mauvaise simulation. (*« C'est vrai ! » sur divers bancs.*)

En effet, cette fiscalisation brutale ne tient pas assez compte des réalités humaines et financières de très nombreux élus locaux. Combien de maires adjoints de villes moyennes, de conseillers généraux ou régionaux ne cumulant pas de mandats se trouvent aujourd'hui dans des situations financières délicates par le jeu de la fiscalisation ou du rattrapage trop rapide d'arriérés ?

La fiscalisation était parfaitement fondée, mais celle qui s'applique n'est pas juste ; elle crée un climat sourd et regrettable, qui fait que les intéressés n'osent point s'exprimer pour réclamer ou pour revendiquer, gênés qu'ils sont d'aborder la question de leur situation dans le contexte de difficultés nationales que nous connaissons aujourd'hui.

Pourtant, plusieurs mois d'application viennent de montrer que le système institué pour les parlementaires comme pour les élus locaux était souvent plus défavorable que le régime d'imposition traditionnel, car il ne permet pas, par exemple, la prise en compte des charges de famille.

**M. Patrick Balkany.** Tout à fait !

**M. Eric Raoult.** Vous le savez, des imperfections de cette fiscalisation ont été mises au jour dans de nombreux départements. La déduction forfaitaire pour frais d'emploi est peut-être dans certains cas plus défavorable que la déduction générale de 10 p. 100. A cet égard, je me félicite de l'amendement de notre collègue Gilbert Gantier adopté ce matin en commission des finances.

Par ailleurs, l'option pour le régime de droit commun de l'impôt sur le revenu n'est ouverte qu'aux élus qui cessent leur activité professionnelle. Elle mérite une attention toute particulière, car de nombreux élus voudraient qu'elle soit généralisée.

Monsieur le ministre, mon propos n'est pas incongru. Après les turpitudes passées, les abus de cumuls de mandats, la moralisation est enfin à l'ordre du jour, et c'est une très bonne chose. Mais un réexamen des conditions de cette fiscalisation doit intervenir pour de très nombreux élus locaux, car c'est aussi de la démocratie locale qu'il s'agit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du budget.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** Mesdames, messieurs les députés, permettez-moi d'abord de vous remercier en mon nom, bien sûr, mais aussi au nom d'Edmond Alphandéry, le ministre de l'économie, lequel répondra aux questions qui lui ont été adressées, pour l'intérêt de l'ensemble de vos interventions, toutes frappées d'une très grande hauteur de vue et d'une précision extrême.

Nous avons été très sensibles au caractère très studieux et à l'assiduité dont, quelles que soient vos sensibilités politiques, vous avez tous fait preuve durant cette longue discussion générale avant d'entamer le marathon sur la discussion des articles. C'est tout à l'honneur de l'Assemblée.

Naturellement, et c'est loin de n'être qu'une formule de politesse, je me dois de remercier votre rapporteur général, Philippe Auberger, ainsi que le président de la commission des finances, Jacques Barrot, pour la qualité de leurs analyses, la pertinence de leurs remarques et la manière dont ils ont su organiser les travaux de la commission des finances, riches, c'est le moins que l'on puisse dire, en amendements de toute sorte.

Oui, décidément, monsieur le rapporteur général, vous avez veillé à ce que personne ne soit oublié dans la préparation de cette discussion ! Mais je crains que le Gouvernement ne puisse satisfaire l'ensemble des aspirations de la commission des finances, tant le spectre est large : si personne n'a été oublié, vous comprendrez que le Gouvernement, lui, ne pourra pas donner satisfaction à tout le monde !

Donc, la discussion a été riche, et d'abord parce que nous avons commencé par entendre l'exposé de M. Brard. Nous avons tous beaucoup de sympathie pour sa personne, à défaut d'en avoir pour ses convictions. (*Sourires.*) Il sait animer d'une manière unique nos débats, sa réflexion est toujours d'une grande hauteur de vue. Mais l'entendre citer l'épiscopat, même à l'heure où il l'a cité, voilà qui était une révolution !

**M. Patrick Balkany.** Culturelle !

**M. le ministre du budget.** On connaissait M. Brard en délicatesse avec le parti communiste, on connaissait la grande originalité de sa réflexion, mais de là à citer nos évêques...

**M. Jean Tardito.** Vous le connaissez mal !

**M. le ministre du budget.** Tout est donc désormais possible. Je saurai m'en souvenir ! (*Sourires.*)

Il nous a invités à parler du travail. Lui-même l'a fait avec éloquence. Mais vous lui direz, monsieur Tardito, que nous, gouvernement, nous ne devons pas simplement nous contenter d'en parler, que nous devons agir.

J'ai entendu également M. Brard prétendre que les réformes que je propose coûteraient dix millions de francs à la ville de Montreuil : cela prouverait que, finalement, cette bonne ville de Montreuil n'est, ma foi, pas si pauvre qu'il veut bien le dire...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Elle est plus riche qu'Aubagne !

**M. Charles Ceccaldi-Raynaud.** Très riche !

**M. le ministre du budget.** Il devrait faire attention en citant des chiffres ; mais j'ai quelque scrupule à lui répondre en son absence.

M. Brard nous reproche enfin de faire « faire le sale boulot » - je reprends son expression, un peu triviale - aux collectivités locales et de nous contenter de baisser les impôts. Il y a là quelque injustice : quand nous avons décidé d'augmenter, la CSG, plus exactement de la doubler, nous n'avons demandé à personne de prendre nos responsabilités ; quand nous avons pris les mesures pour les retraites attendues depuis tant d'années dans ce pays, nous n'avons rien demandé à qui que ce soit, et nous l'avons fait en sept mois.

M. Falala a parlé avec beaucoup d'éloquence des collectivités territoriales et notamment des grandes villes. Je comprends leurs difficultés. Je sais que ce n'est pas facile et que ces grandes villes doivent satisfaire les besoins d'une population qui dépasse largement celle de la ville, qui habite parfois dans le reste du département et même au-delà dans la région.

Mais, encore une fois, de grâce, vous n'êtes pas simplement des élus locaux ! Aussi remarquable que soit la fonction d'élu local, vous êtes aussi des parlementaires. Moi-même, je l'étais il y a encore peu de mois. Si je peux comprendre que vous teniez, les uns et les autres, à vous faire légitimement l'écho des populations que vous représentez, n'oubliez pas que nous sommes tous ici pour représenter l'intérêt général, le pays dans son ensemble. Ainsi, pour passionnante et difficile que soit la fonction de maire de Reims, les problèmes que rencontre cette ville ne doivent pas faire oublier que l'Etat, quel que soit le gouvernement qui le dirige, a également des problèmes.

Quelle qu'ait été l'éloquence ou la force de conviction des propos, je n'ai entendu personne - je le dis aussi pour vous, monsieur Meyer, avec toute l'amitié que je vous porte - m'expliquer comment l'Etat pouvait continuer à distribuer plus en recevant moins ? Nos recettes, en francs constants, monsieur Meyer, seront en 1994 égales à ce qu'elles étaient en 1983. Nous avons perdu 140 milliards de recettes fiscales ! Comment distribuer plus aux collectivités territoriales avec moins d'argent dans les caisses de l'Etat ?

Je sais qu'il est difficile d'être maire, président de conseil général ou président de conseil régional. Mais l'honneur d'être parlementaire commande parfois, et quelle que soit sa sensibilité politique, de se mettre aussi à la place d'un ministre du budget. Certaines réalités sont parfaitement incontournables.

Nombreux sont ceux qui ont abordé le problème des collectivités territoriales, pour la majorité avec beaucoup d'amitié et une très grande habileté. Ainsi vous, cher Gilles Carrez, qui m'avez appelé à faire preuve d'autant d'intelligence dans la manière de traiter ce sujet que les autres ! (*Sourires.*) J'ai apprécié, car je suis très sensible aux compliments, surtout quand ils sont de cette qualité-là. Mais, encore une fois, comment pouvons-nous faire si vous-mêmes n'arrivez plus à vous en sortir dans vos collectivités territoriales ?

M. Royer, dans un discours tout à fait remarquable, a indiqué que les collectivités territoriales, elles, n'avaient pas le droit au déficit. C'est parfaitement exact. Mais faut-il que le Gouvernement utilise cette possibilité ? Faut-il accroître l'endettement ? Comment souhaitez-vous qu'il procède ?

On nous conjure de ne pas toucher aux 252 milliards de transferts de l'Etat aux collectivités territoriales, ni au budget de la défense, ni aux salaires de la fonction publique pour éviter les grèves. Il ne faudrait pas non plus réduire à l'excès le déficit, de peur de confirmer la demande. Que nous reste-t-il ?

Dans un élan remarquable, l'ensemble des intervenants a dit : « Bravo pour les services votés, monsieur le ministre, mais c'est trop timide, il faut aller plus loin et faire davantage ». Très bien. Mais où et comment si nous ne devons pas toucher aux gros postes ? Vous, qui êtes pour beaucoup sur les bancs de cette assemblée des élus locaux, savez très bien, en tant que maires, présidents de conseil général ou présidents de conseil régional, que les économies se réalisent non pas sur les petits fours mais bien sur les grosses dépenses. Pourquoi ce qui est vrai dans vos collectivités, que vous gérez tous avec talent, ambition et rigueur, ne le serait-il pas également pour le budget de l'Etat ?

Dans le même temps, d'autres intervenants se sont exclamés : « Attention, les départements ruraux meurent, les petites communes n'arrivent plus à s'en sortir ! ». Soit. Mais ce que nous donnerons aux grandes villes, nous ne pourrions pas le distribuer aux départements déshérités. C'est une réalité incontournable. Quand la recette diminue, il faut savoir faire des choix. Il est vrai que les grandes villes souffrent, mais ma conviction est que les départements ruraux souffrent plus encore. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Merci !

**M. le ministre du budget.** C'est vrai, je le dis à mon ami Christian Dupuy comme à tous ceux qui ont des problèmes, la crise de l'immobilier ne facilite pas la gestion des grandes villes. Oui, dans certaines villes, des entreprises s'en vont, et les recettes de la taxe professionnelle diminuent. Mais pensons à ceux qui, dans de nombreux départements ruraux, n'ont même pas de recettes de taxe professionnelle. Pour eux, il ne s'agit pas de savoir si la taxe professionnelle diminue, M. le président Barrot le sait bien, le problème est qu'il n'y a plus de recettes de taxe professionnelle !

Alors, quand les recettes de l'Etat n'augmentent pas, voire diminuent, il faut bien faire un choix.

**M. Patrick Ollier.** C'est vrai !

**M. le ministre du budget.** On ne peut pas à la fois réclamer une politique d'aménagement du territoire et refuser le redéploiement des crédits, parce que l'un ne va pas sans l'autre.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** On me dit que je vais me mettre à dos les élus locaux et que je prends un risque terrible. Mais il ne s'agit pas de faire plaisir à tel ou tel. Il ne s'agit même pas, contrairement à ce que j'ai entendu, d'éviter de décevoir notre électeur. Nous faisons le budget de la France, voilà tout. Et nous sommes le gouvernement de tous les Français, pas simplement de ceux qui nous ont élus. Nous devons travailler pour l'intérêt général et chacun, ici, sait que ce dernier n'est pas la somme

des intérêts particuliers. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Madame Royal, vous avez, dans une intervention que j'ai écoutée bien sûr avec beaucoup d'attention, parlé des entreprises. Selon vous - telle était la philosophie de votre propos - celles-ci ne seraient finalement pas dans une aussi mauvaise situation et nous ne leur aurions pas assez demandé d'engagements.

Moi, j'en conviens bien volontiers, je ne sais pas comment on oblige un chef d'entreprise à embaucher. Je ne sais pas non plus dans quelle économie nous pensons, les uns et les autres, que nous vivons. Vivons-nous dans une économie qui nous permette de contraindre les chefs d'entreprise ? Pourquoi avons-nous pris des mesures en faveur des entreprises ? Tout simplement parce que nous avons vu les chiffres de 1992, madame Royal : 60 000 entreprises ont disparu. En quoi la disparition de 60 000 entreprises pourrait-elle améliorer la situation de l'emploi des Français ? Une entreprise qui disparaît, ça va vite, beaucoup plus vite qu'on ne le croit : deux ou trois mois. Dans vos départements, dans le vôtre certainement, madame Royal, vous connaissez ces réalités. Or combien d'années faut-il pour créer une entreprise solide ?

C'est cette constatation qui nous a guidés et non la volonté de faire des cadeaux aux chefs d'entreprise. D'ailleurs, vous savez, lorsqu'on fait des cadeaux, on n'est souvent pas payé de retour. Comment demander des contreparties ? Comment indiquer aux 2 millions de PME qu'elles doivent créer des emplois ? Quels emplois ? Et rémunérés comment ? Partout l'économie administrée a été un échec ! Comment voulez-vous que le Gouvernement, par voie d'ordonnances, décrète : « Toi tu créeras tant d'emplois et toi tant d'autres ! » C'est parfaitement impossible.

**M. Georges Mesmin.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Vous indiquez, par ailleurs, madame Royal, qu'il faut relancer la consommation. C'est vrai, il faut soutenir la demande. Mais que les échecs de nos prédécesseurs nous servent au moins de leçon ! En 1981, et je ne le dis pas par esprit polémique, vous et vos amis avez cru bien faire en augmentant toutes les prestations sociales. L'argent a été distribué sans compter. A cet égard, on peut rendre cette justice à M. Mauroy : quand il fait les choses, il ne les fait pas à moitié ! Mais après toutes les distributions de 1981, les Français ont mis cinq ans à payer l'addition ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) La dette a été doublée et le déficit triplé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Croyez-le bien, la France n'a rien à gagner à ce qu'un gouvernement, quel qu'il soit, distribue l'argent qu'il n'a pas. Car un beau jour, il faut bien payer l'addition.

**M. Henri Emmanuelli.** C'est pourtant ce que vous faites !

**M. le ministre du budget.** C'est pourquoi nous avons essayé une autre formule. J'ignore si elle réussira mais, en tout cas, monsieur Emmanuelli, vous pourriez vous y intéresser car, après tout, vos compétences économiques ne sont pas telles que vous puissiez vous dispenser d'écouter, même si mon discours n'a rien d'exceptionnel ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est très gentiment que je fais cette remarque et si vous êtes froissé, je suis tout à fait prêt à la retirer.

**M. Henri Emmanuelli.** Monsieur Sarkozy, je parlais à M. Hyst, je ne vous ai pas entendu. Mais j'ai des choses à dire !

**M. Le ministre du budget.** C'est la raison pour laquelle, madame Royal, nous avons essayé de relancer et de soutenir la demande, mais d'une autre façon, en essayant une voie, qui, nous semble-t-il, n'avait pas été explorée : celle de l'abaissement de la fiscalité. Nous verrons bien ce que cela donnera.

Monsieur Gantier, je partage pleinement votre analyse sur les chances gâchées à l'époque du gouvernement de M. Rocard qui n'a pas su profiter de l'abondance des recettes fiscales pour entreprendre les réformes structurelles dont la France a besoin. Le Gouvernement auquel j'appartiens doit aujourd'hui y procéder. Or, en France, c'est formidable, tout le monde est pour les réformes, mais seulement lorsqu'il s'agit d'en parler, pas pour les faire. La difficulté pour nous est que nous devons les faire sans les marges de manœuvre financières qui permettraient de les rendre indolores. Tel n'était pas le cas entre 1989 et 1990, mais on n'a pas voulu alors engager de réformes, on a préféré dépenser sans compter. M. Rocard a réussi au moins sur un point, il convient que nous en soyons conscients dans la majorité, et que nous lui rendions cette justice : il a voulu réhabiliter la dépense publique, et il l'a fait au-delà de ce que nous pouvions les uns et les autres imaginer ! La dépense publique a triplé par rapport à l'inflation chaque année où M. Rocard était Premier ministre. Il nous faut aujourd'hui, hélas ! payer l'addition.

**M. Henri Emmanuelli.** Démagogue ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Que M. le ministre me laisse au moins lui répondre !

**M. le président.** Monsieur le ministre, M. Emmanuelli souhaite vous interrompre.

**M. le ministre du budget.** Mais, bien sûr ! Je suis prêt à écouter ses observations.

**M. le président.** La parole est à M. Henri Emmanuelli, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Henri Emmanuelli.** Depuis le début de la discussion budgétaire, nous entendons les ministres ou les députés de la majorité ironiser sur le déficit budgétaire de la France en 1993. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre-Rémy Houssin.** Les électeurs nous ont donné raison !

**M. Henri Emmanuelli.** Monsieur Sarkozy, je vous demande une seule chose, et j'espère que ma demande ne froissera personne : pourriez-vous rappeler au cours de la discussion budgétaire ce qu'était le déficit de la France en pourcentage du produit intérieur brut en 1988, en 1989 et en 1990, et ce qu'était parallèlement celui de l'ensemble des pays de la Communauté ? Après, vous pourrez ironiser !

**M. Jean Valleix.** Ces chiffres ne prouveront rien !

**M. le ministre du budget.** Monsieur Emmanuelli, moi, je vous répondrai deux choses. D'une part, que je ne regrette pas de vous avoir autorisé à m'interrompre pour dire cela, car cette déclaration aurait manqué à la qualité de notre débat. (*Rires.*) D'autre part, que je suis heureux de constater, moi qui vous suis depuis longtemps car j'ai beaucoup de respect pour vous et pour vos convictions,

que, alors qu'il n'y a pas eu plus féroce adversaire de la politique de M. Rocard que vous, vous en êtes aujourd'hui le plus ardent défenseur. C'est formidable! Cela prouve qu'il y a plus de place pour les récents convertis que pour les convertis d'avant-hier. Cela étant, monsieur Emmanuelli, c'est tout à fait votre droit de changer de convictions.

**M. Henri Emmanuelli.** Donnez plutôt les chiffres que je vous ai demandés!

**M. le ministre du budget.** S'agissant des déficits budgétaires, et de la comparaison que vous souhaitez établir, il convient d'être très attentifs. Si bien souvent, en effet, en France, on se rassure en constatant que le déficit budgétaire est bien moindre par rapport au PIB qu'il ne l'est dans les autres pays,...

**M. Henri Emmanuelli.** Oui!

**M. le ministre du budget.** ... on oublie tout aussi souvent de dire qu'au déficit du budget de la France il faut ajouter celui de la sécurité sociale,...

**M. Henri Emmanuelli.** On le sait!

**M. le ministre du budget.** ... et celui des entreprises publiques.

**M. Henri Emmanuelli.** Ailleurs aussi!

**M. le ministre du budget.** Et, dès lors, on est pris de vertige. Si nous avons décidé de réduire de 18 milliards le déficit du budget de la France, c'est, malheureusement, parce que nous ne pouvions faire autrement.

Merci, monsieur Gaymard, pour votre intervention sympathique pour les ambitions du Gouvernement et surtout courageuse; notamment, vous avez dit, à propos des collectivités locales, que les dialogues de sourds ne menaient nulle part et qu'il faudrait bien qu'à un moment donné - M. Carrez l'a dit fort bien lui aussi - on essaie enfin de s'asseoir autour d'une table pour cesser de se repasser le « mistigri financier ».

Je comprends bien que, pour un maire, il ne soit pas facile de justifier les augmentations d'impôts. A cet égard, la décision très importante qu'a prise M. le Premier ministre de mettre en place une commission mixte permettra, une bonne fois pour toutes, de parler avec des chiffres précis.

M. Fréville a brossé une fresque tout à fait remarquable de la politique économique du Gouvernement. M. Alphanéry y apportera la réponse qu'elle appelle.

M. Pascallon a indiqué qu'il voterait le budget. Je l'en remercie. Je dois à la vérité de dire que je ne me sens pas tout à fait sur la même ligne que lui dans son keynesianisme militant.

Les investissements publics doivent, selon lui, être « les premiers de cordée ». C'est vrai, l'investissement public a une raison d'être, et il peut soutenir l'activité. Mais, de grâce, mesdames, messieurs les députés, n'oublions pas qu'on ne fait pas des investissements pour le plaisir d'en faire. Du reste, les élus locaux présents dans cet hémicycle le savent mieux que personne: l'investissement d'une année c'est aussi des dépenses de fonctionnement qui pèsent fort lourd pour les années suivantes.

Je ne lancerai donc pas le Gouvernement dans une politique tous azimuts de grands travaux sous prétexte qu'il faut soutenir l'activité. Ce sont les entreprises qui créent des emplois, et non l'Etat!

J'ajoute qu'il est assez difficile de dire à la fois qu'il faut que l'Etat baisse les impôts et qu'il augmente les dépenses, fût-ce des dépenses d'investissement. Car lorsqu'on augmente les dépenses et qu'on n'a pas l'argent, il

faut bien s'endetter. Or, comme chacun le sait, les emprunts cela se rembourse, et pour les intérêts, sur le budget de fonctionnement.

M. Baroin a fait une intervention tout à fait remarquable. Je dois dire que je l'ai trouvée d'autant plus remarquable qu'il a jugé avec quelque clairvoyance que ce budget n'était ni prudent ni timide. Il a appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire; 21 p. 100 d'augmentation des crédits, voilà un chiffre éloquent!

M. Pinte a fait une bonne intervention, extrêmement argumentée. Néanmoins, je le trouve très sévère lorsqu'il affirme que la préoccupation de l'emploi n'est pas présente dans le budget pour 1994. Je rappelle que 61 milliards de francs sont affectés au soutien des entreprises. Que faut-il de plus? Je mets du reste au défi qui que ce soit, sur quelque banc que ce soit, de démontrer que, dans l'histoire budgétaire de la V<sup>e</sup> République, il y ait eu un plan de soutien à l'activité supérieur en *quantum* à celui que nous vous avons proposé. On peut peut-être le juger insuffisant au regard de la gravité de la situation économique, mais jamais, dans l'histoire budgétaire de la V<sup>e</sup> République - j'ai vérifié les chiffres - il n'y a eu un plan de soutien aussi fort.

M. Zeller, qui connaît parfaitement bien les questions de sécurité sociale, nous a fait part de ses craintes sur l'avenir de la situation financière de la sécurité sociale. Comment en effet ne pas être inquiet? Il ne s'agira pas de trouver chaque année plus de recettes. Il faut, ainsi que Mme Veil a commencé à le faire, continuer à poser le problème des économies.

J'en arrive à l'intervention de M. Carayon que je pourrais presque mettre en contradiction avec celle de M. Pascallon. En effet, M. Carayon a fort justement fait observer que, dans un monde où les économies sont fortement en concurrence, l'Etat sera un élément de cette concurrence, et qu'il sera de ce fait nécessaire de baisser les prélèvements obligatoires.

Ce n'est pas du tout une question idéologique. Il ne s'agit pas de baisser l'impôt sur le revenu pour « faire bien dans le tableau ». Mais dès lors que nos économies sont en situation de concurrence internationale, le poids que l'Etat fait peser sur les comptes publics intervient dans les possibilités qu'ont nos entreprises de gagner des parts de marché. Je partage parfaitement l'analyse de M. Carayon.

M. Pierna, malheureusement, n'est pas là. M. Tardito, je lui demande de bien vouloir m'en excuser, va donc prendre pour tout le monde. L'orateur vedette du parti communiste a été désespérant à force d'être classique. Nous avons eu droit à tout: au mur de l'argent, au grand capital et à la spéculation internationale. Bref, rien de très nouveau au soleil du communisme. Tous les corporatismes y sont passés, revus et corrigés par le prisme idéologique bien connu de M. Pierna. C'était, pardon de le dire, monsieur Tardito, une succession d'incantations. Or je crois inutile de répondre aux incantations.

L'intervention de Mme Hubert était tout autre: très claire, précise, rigoureuse dans l'analyse, bref parfaite en tous points. (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Elle a parfaitement compris à la fois l'esprit et la lettre de la stratégie retenue par le Gouvernement.

Oui, madame Hubert, il fallait du courage pour réformer l'impôt! Oui, madame Hubert, il fallait du courage pour résoudre ce problème du décalage de un mois de la TVA! Peut-être serez-vous intéressée de savoir qu'à la fin

de cette semaine, alors que nous avons commencé les remboursements de TVA, 80000 entreprises en ont bénéficié pour une somme totale de 8 milliards sur les 46 que nous avons décidé d'engager.

**M. André Fanton.** C'est ce qu'a dit Mme Hubert !

**M. le ministre du budget.** Alors que vous avez doublé le déficit prévu, vous venez, avec une naïveté et une gentillesse formidables me demander de faire attention au déficit d'exécution du budget de 1994 ! (*Sourires.*)

Dans le pire des cas, nous aurons un accroissement de 10 milliards de francs du déficit.

**M. Henri Emmanuelli.** Nous verrons !

**M. le ministre du budget.** Que vos amis aient doublé le déficit en exécution, cela ne vous gêne pas, monsieur Balligand, et, avec une bonne conscience que j'admire, vous me mettez en garde contre les errements qui étaient ceux de vos propres amis !

Quant aux prélèvements obligatoires, eh bien oui, ils augmentent ! Je ne suis pas monté à cette tribune pour le nier. Mais pourquoi croissent-ils ? En matière de prélèvements obligatoires, il y a trois acteurs. C'est ainsi, je n'ai rien inventé.

Le premier est l'Etat. Or la part des prélèvements obligatoires de l'Etat baissera.

Le deuxième, c'est la sécurité sociale. Oui, nous avons doublé la CSG. Mais ne fallait-il pas trouver les recettes nécessaires pour combler le déficit que vous nous avez laissé ?

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous ne l'avez pas comblé !

**M. le ministre du budget.** Ce n'est quand même pas nous qui, en sept semaines, avons creusé un déficit de la sécurité sociale de 100 milliards de francs !

Le troisième acteur, ce sont les collectivités territoriales. A ce propos, j'ai déjà indiqué ce qu'il fallait en penser.

Il est une dernière remarque que je ne voudrais vraiment pas rater, monsieur Balligand.

Vous m'avez indiqué qu'il faudrait surtout faire attention à l'utilisation des fonds provenant des privatisations. Alors là, je dois dire que c'est un comble !

Je n'étais pas depuis une semaine à Bercy que j'ai dû signer un chèque pour la chaîne Arte, car savez-vous comment avait été prévu le financement du budget de fonctionnement de cette chaîne ? Il était assuré par la privatisation partielle de Rhône-Poulenc. J'ignorais qu'Arte était une filiale de Rhône-Poulenc ! Moi, je suis venu devant votre assemblée et je vous ai indiqué qu'on utiliserait les fonds provenant des privatisations dans le cadre de la lutte pour l'emploi, non pour financer Arte.

Bref, tous vos conseils, monsieur Balligand, j'essaierai de les garder dans mon bêtisier personnel, non pour gérer la France. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur Thomas, je vous remercie de votre intervention. Vous savez comment sont les journalistes : ils avaient présenté vos différentes remarques en ne retenant que le seul adjectif « timide », et je suis sûr que ce n'est pas ce que vous vouliez.

Bien que j'apprécie beaucoup les analyses que vous avez faites, je dois tout de même souligner qu'il ne s'agit pas d'un budget de cohabitation. Je voudrais que les uns et les autres, en tout cas dans la majorité, nous fassions très attention à nos propos : c'est le budget de la France

et je ne vois pas ce que la cohabitation viendrait faire dans cette affaire-là. Je vous le dis avec beaucoup d'amitié.

Ce budget est ainsi, avec ses erreurs, avec ses insuffisances et, sans doute, avec certains aspects impopulaires. Nous sommes en place pour accomplir notre travail. Il ne constitue même pas un budget de transition. Si tel avait été le cas, nous n'aurions pas doublé la CSG. Si nous avions eu comme préoccupation unique les prochaines échéances électorales, nous aurions utilisé d'autres formules pour présenter un budget qui, alors, aurait été truqué.

Je sais bien qu'il n'y avait pas malice dans l'emploi de ces expressions, monsieur Thomas, mais je tenais à les reprendre. Pour le reste, je partage pleinement votre analyse.

Je m'attarderai un peu sur les dépenses d'investissements, car je sais que ce sujet préoccupe nombre de parlementaires de l'UDF. Peut-être pourrions-nous d'ailleurs avoir un véritable débat de fond en la matière.

Certes, il est toujours intéressant de soutenir l'investissement. Cependant, nous vivons dans une période où tous les chefs d'entreprises disent qu'il y a un déficit de demande formidable. Monsieur Thomas, chacun sait très bien que l'on n'investit pas dans une entreprise uniquement parce que cela permet de bénéficier d'avantages fiscaux. On investit surtout parce qu'il existe un marché. Les avantages fiscaux coûtant très cher, vous conviendrez, monsieur Thomas, que, dans le contexte actuel où nous essayons de favoriser la demande de toutes nos forces, il vaut mieux consacrer l'ensemble de nos marges budgétaires à soutenir la demande plutôt que l'investissement.

Je comprends très bien que, pour 1995, ou pour une économie en période de croissance, on puisse envisager d'autres choix. Dans de telles circonstances, je serais moi-même favorable au soutien à l'investissement. Mais dans un pays qui, pour la première fois depuis dix-huit ans, connaît une croissance négative de son PIB, il me semble que nous devons privilégier d'abord le soutien à la demande.

En matière d'investissements, vous vous êtes demandé pourquoi j'avais cumulé les années 1993 et 1994. Ce n'est pas par malice, encore que cette dernière ne soit pas forcément condamnable, surtout lorsque l'on a à accomplir une tâche aussi difficile. La raison est bien plus simple. Vous savez très bien, en effet, que les crédits d'investissement, notamment lorsqu'il s'agit des routes, ne sont pas consommés sur une seule année. Par conséquent, la meilleure façon de se rendre compte de l'effort consenti par le Gouvernement en faveur de l'investissement et en faveur des routes, c'est bien de cumuler le collectif budgétaire de 1993 et le projet de loi de finances initial pour 1994.

Vous avez voté le collectif en juin et nous sommes en octobre. Est-il donc si extraordinaire que l'on additionne les deux ? Qui, ici, pourrait imaginer que les crédits votés par votre assemblée en juin 1993 sont d'ores et déjà dépensés en octobre ? Eh bien, oui ! Si j'additionne les crédits d'infrastructures de 1993 et ceux de 1994, l'augmentation est bien de 4 p. 100 par rapport aux dotations de 1991 et 1992. Elle est même de 20 p. 100 pour les crédits des routes.

Certes, monsieur Thomas, vous êtes tous très attachés aux crédits des routes. Soyez donc rassurés : ils ne diminuent pas ! Mais, attention : en 1993, nous avons été amenés à payer deux années. Si vous n'acceptez pas d'entendre cet argument, jamais plus un gouvernement ne lancera un programme exceptionnel. Ou alors si

chaque programme exceptionnel doit être reconduit systématiquement chaque année, ne venez pas me dire qu'il faut revoir les services votés. Ces derniers ne portent pas seulement sur le fonctionnement.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** C'est d'abord le fonctionnement !

**M. le ministre du budget.** Ils peuvent aussi, monsieur le président Barrot, concerner l'investissement. En effet, combien de fois a-t-on vu figurer dans des budgets, des équipements qui étaient déjà réalisés ? Et, pourtant, on inscrit les crédits correspondants ! Comment voulez-vous que l'on s'en sorte ?

Pour ce qui est du plan de soutien au logement, j'aurai d'ailleurs l'occasion d'en reparler quand j'en viendrai à l'intervention de M. Périssol.

J'ai essayé de répondre à M. Royer dont l'intervention était de très grande qualité et assez émouvante. On sentait l'homme possédé par sa fonction de maire.

M. Bariani a fait une excellente analyse.

Je m'attarderai quelque peu sur la mesure relative à l'allocation logement que M. Fillon aura à défendre, car il s'agit véritablement d'une mesure sociale.

Mesdames, messieurs, je suis personnellement choqué qu'un cadre ayant un million de francs de revenu annuel reçoive 945 francs par mois pour payer la location du studio de son fils étudiant. En revanche, l'étudiant modeste qui vit chez ses parents ne perçoit rien. Sur deux millions d'étudiants, 375 000 sont boursiers et 600 000 bénéficient de l'allocation de logement social, laquelle est de même montant, quel que soit le revenu des parents.

Ne croyez-vous pas que le temps est venu d'avoir un peu de courage et de se poser la question de savoir s'il ne serait pas préférable de consacrer cet argent aux familles qui en ont vraiment besoin ? La situation des finances publiques est-elle si florissante que nous puissions faire l'économie d'une réforme ? Encore une fois, nous sentons le poids des conservatismes ! Les réformes, c'est tellement mieux quand on en parle et qu'on ne les fait pas. Si nous ne prenions pas une telle mesure, permettez-moi de vous dire que nous passerions très largement à côté de notre devoir, qui est un devoir social ; je le dis, comme je le pense !

Comme cela était parfaitement son droit, M. Sarre a fait une intervention assez virulente contre le budget. J'ai tout de même été rassuré - je ne sais d'ailleurs pas s'il l'a fait exprès et s'il a parfaitement saisi l'importance de son propos - en l'entendant dire à la fin de son intervention que la politique du Gouvernement était « incohérente en apparence ». Le juriste que je suis en conclut que, *a contrario* sur le fond, la politique du Gouvernement n'est donc pas incohérente. (*Sourires.*) Si nous ne sommes incohérents qu'en apparence, c'est certainement parce que M. Sarre a trouvé des compensations quand il a examiné les dossiers au fond.

M. Sarre a affirmé que la dotation globale d'équipement était réduite. Cela est faux ! Nous avons cependant constaté qu'en 1993 300 millions de francs inscrits à ce titre n'auront pas été consommés. Dans ces conditions, mesdames, messieurs les députés, dois-je actualiser pour 1994 une dotation qui n'a pas été intégralement consommée ? Disposons-nous de recettes fiscales tellement abondantes que nous puissions nous payer le luxe d'actualiser des dotations qui n'ont pas été consommées l'année précédente ? J'ai inscrit pour 1994 exactement, en francs courants, la somme prévue en 1993 et nous verrons bien ! Je n'ai pas les moyens de faire des largesses.

M. Christian Dupuy a porté un jugement d'ensemble favorable sur le budget ; je l'en remercie et j'y ai été sensible. Il m'a indiqué que les dépenses sociales des communes augmentaient. Bien sûr ! Je le sais d'autant mieux que les dépenses sociales de l'Etat augmentent tout autant. Quand les départements voient le volet social de leurs budgets exploser, il en va de même pour l'Etat. Ainsi, la dotation pour le RMI augmente de 7 p. 100 et celle pour l'allocation d'adulte handicapé de 6 p. 100. Nous avons donc les mêmes problèmes.

M. Christian Dupuy a terminé en lançant un vibrant appel aux économies. Il a raison, mais où les réaliser si je ne touche pas aux collectivités locales ? Je comprends évidemment leurs difficultés de gestion et j'essaierai, en tout état de cause, de ne pas les décevoir, comme il me l'a demandé, en opérant une ouverture suffisante sur les mesures les concernant.

Je remercie M. Charles de Courson pour l'appréciation qu'il a portée quant aux services votés. Il a exprimé trois préoccupations.

S'agissant du logement, je me borne à indiquer, dans un souci de concision, que tous les programmes physiques, actuels et futurs, seront maintenus, en 1994, au niveau de 1993, qui était pourtant exceptionnel. Vous estimez tous que les mesures concernant le logement sont insuffisantes. On peut évidemment toujours accorder plus, tripler, voire quadrupler les crédits ! Mais alors ne me demandez pas de financer la réforme de l'impôt sur le revenu. On ne peut pas faire toujours plus d'un côté et toujours moins de l'autre.

J'ajoute que, pour la première fois depuis deux ans, à partir du mois de juillet, le nombre de mises en chantier a augmenté. Certes, je ne prétends pas que ce soit le nirvana, mais je constate que la tendance s'est enfin inversée.

Pouvons-nous parler un peu sérieusement ? Le logement souffre moins de l'absence d'avantages fiscaux que de la crainte du chômage, de la crainte du lendemain, chacun le sait bien. Nous pouvons toujours multiplier les plans. Tant que les gens auront peur pour leur emploi, peur d'emprunter et peur d'investir, nous ne pourrions pas résoudre la crise dans ce secteur.

J'ajoute qu'il faut cesser de lancer des plans successifs, chacun ayant comme première conséquence de démoder le plan voté précédemment !

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Ainsi, vous avez voté un plan en juin ; il est entré en vigueur en septembre, car ce n'est pas au mois d'août que l'on achète un logement ! Et vous voudriez qu'en octobre on annonce un nouveau plan ! Cela aurait pour première conséquence de rendre totalement obsolète celui adopté en juin !

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. Patrick Ollier.** C'est vrai !

**M. le ministre du budget.** Là aussi, il faut laisser un peu de temps.

Le problème de l'agriculture, monsieur de Courson, est très difficile. Les agriculteurs sont dans une situation extrêmement préoccupante, car ils sont pris des problèmes nationaux, européens et internationaux. A la suite de la conférence agricole du 7 mai dernier, le Gouvernement a dégagé 1,5 milliard de francs pour financer vingt-huit mesures fiscales. Cela s'est bien passé et nous avons eu l'occasion d'en débattre, notamment avec Patrick Ollier pour les questions relatives à la montagne, pour la prime à l'herbe, pour les dotations aux jeunes agriculteurs.

Nous avons également décidé, au cours de cette conférence agricole réunie autour du Premier ministre, de créer quatre groupes de travail sur des sujets aussi difficiles que les traitées et les prétraitées des agriculteurs. Les rapports de ces groupes de travail seront rendus à la fin du mois d'octobre. Je souhaiterais donc que les parlementaires qui ont déposé des amendements sur les questions agricoles attendent que ces groupes de travail créés avec la profession aient rendu leurs conclusions. C'est une question de jours. Le cas échéant, nous reviendrons ensuite devant l'Assemblée pour étudier les mesures à prendre.

Si tel n'était pas le cas, l'Assemblée risquerait d'adopter des dispositions qui se télescoperaient avec les propositions des groupes de travail. La surenchère serait permanente et, compte tenu du contexte des finances, on ne pourrait pas s'en sortir.

Je ne reviens pas sur les propos tenus par M. de Courson sur les collectivités territoriales, car j'en ai déjà parlé.

Gilles Carrez a parlé d'un bon budget, et je l'en remercie. Avec courage, il a évoqué la situation des services votés. Il a également traité des problèmes des collectivités locales qu'il connaît bien ; nous en avons souvent parlé ensemble. Je suis surtout très intéressé par ses idées relatives à la DGF, notamment quant à la liaison avec la croissance, à condition qu'il s'agisse d'une participation à une croissance réellement constatée.

J'ajoute que j'ai apprécié sa position courageuse sur la DGF en 1994.

A propos du FCTVA, je ne reviendrai pas sur mon propos relatif à la très grande ouverture que le Gouvernement fait en la matière, chacun l'ayant bien compris.

Je veux simplement, Gilles Carrez, appeler votre attention sur le fait que, quand l'ensemble des parlementaires réclament un plan de soutien au logement, c'est l'Etat seul qui le soutient et le finance.

J'ai encore en mémoire une discussion au sein de la Haute assemblée sur la question des droits de mutation. Quand je me suis présenté devant l'Assemblée nationale, nombre de parlementaires m'ont mis en garde contre les dangers des droits de mutation qui pénalisent gravement les transactions, donc l'immobilier. Ils avaient d'ailleurs en grande partie raison. Puis, au Sénat, il m'a été demandé de ne pas toucher aux droits de mutation parce qu'ils constituent l'une des recettes des collectivités locales.

On ne peut pas, d'un côté - je ne prétends pas que ce soit le cas de Gilles Carrez -, trouver le plan logement trop timide et, de l'autre, refuser de réduire les droits de mutation parce qu'ils sont perçus par les collectivités territoriales !

Je regrette de devoir rappeler que toutes les mesures fiscales qui ont été votées pour soutenir le logement et qui seront payées sur le budget pour 1994, avec une dotation de 4 milliards de francs, sont assumées par l'Etat. Cela relève sans doute de son rôle. Il le subit et il en attend des recettes ; vous avez parfaitement raison de le suggérer par vos regards attentifs. N'oubliez pas cependant que les collectivités territoriales percevront également des recettes grâce à ce plan de soutien.

Michel Hunault, je vous remercie pour vos appréciations favorables au budget. Je vous rappelle cependant que les sommes consacrées à l'emploi, que vous avez jugées un peu insuffisantes, s'élèvent, pour le budget de l'emploi qui n'est pourtant pas le seul consacré à l'emploi, à 107 milliards de francs et sont en augmentation de 7 p. 100.

Vous avez demandé au Gouvernement d'augmenter les crédits alloués au traitement social du chômage. Cela mériterait un long débat que je n'ouvrirai pas. Je me bornerai à donner quelques chiffres.

Le financement de 650 000 CES représente 20 milliards de francs. Je ne sais pas s'il faut faire plus, mais cela est déjà considérable. Dans son intervention, M. Royer a tenu à souligner l'effort accompli par la ville de Tours en faveur des CES. Je regrette que M. Royer ne soit pas là car j'aurais eu plaisir à lui rappeler qu'une collectivité n'assume que 3 p. 100 de la dépense relative à un CES. Nous remercions, certes, celles qui embauchent ainsi, mais il ne faut pas oublier que l'Etat assume 97 p. 100 de la dépense, ce qui lui coûte 20 milliards de francs.

Je ne cherche évidemment pas à rejeter cette dépense sur les collectivités territoriales. Mais de là à remercier un homme aussi estimable, par ailleurs, que M. Royer, parce qu'il accepte d'embaucher un employé supplémentaire pour la ville de Tours qui ne lui coûte que 3 francs de l'heure, il y a un fossé que j'aurais quelque mal à franchir.

**Monsieur Hervé Mariton.** Merci de votre confiance.

Vous me dites : « Le logement irait mieux si les mesures que vous reprenez étaient plus simples ». Je connais bien cet argument ! Dans le même temps où tous les parlementaires réclament des mesures plus simples, plus lisibles, plus brutales, on me demande également de les cibler ! Or, s'agissant du logement - je parle sous le contrôle de M. Périssol -, on ne relance pas l'immobilier de bureau comme on relance le logement ancien ou l'acquisition de logements neufs. Vous aurez cependant noté que nous avons fixé très haut le plafond d'exonération de plus-values d'un produit de SICAV investi dans l'immobilier : 600 000 francs par personne - 1 200 000 francs pour un couple -, sans aucune condition pour une résidence principale ou secondaire. Vous voyez, même Bercy peut comprendre et entendre les demandes légitimes des parlementaires !

S'agissant des zones à fiscalité allégée qui figurent parmi les engagements de la plate-forme, nous en parlerons lors de l'examen de la loi sur l'aménagement du territoire. J'appelle toutefois votre attention sur le fait que les pays qui ont réformé leur impôt sur le revenu ont tous baissé les taux, mais ont supprimé les exonérations. C'est une réalité que les uns et les autres nous ne pouvons ignorer. Si vous voulez réduire les tranches, baisser les taux parce qu'ils sont trop élevés, dès lors vous devrez nous soutenir pour supprimer certaines déductions personnelles ou particulières. On ne peut pas baisser les taux et garder ce maquis de déductions. Certains parlementaires disent : « Continuez à baisser les taux, mais surtout continuez à réduire l'assiette », je ne crois pas que cela soit possible.

M. Mariton m'a dit - avec beaucoup de gentillesse - que c'était une maladresse de toucher aux collectivités territoriales. Je ne le crois pas. C'était au contraire une volonté non agressive d'ouvrir, peut-être avec brutalité, trop d'ardeur, madame Hubert, un débat qui, si nous n'avions pas le courage de le poser entre nous, aurait été ouvert, mais avec une autre violence, me semble-t-il, par la population.

M. Périssol nous a appelés à faire un effort en faveur du logement. Il connaît parfaitement cette matière. Je partage pleinement son exigence d'efficacité. Il y a quelque temps, on a créé des aides à la personne, puis des aides à la pierre ; maintenant on pousse les deux à la

même vitesse. Sans doute faudra-t-il un jour faire un choix. Ce débat sera conduit avec plus de compétence que je ne pourrais en avoir par M. de Charette.

L'intervention de M. Rosselot était remarquable, nourrie de culture, et il a même invoqué Goethe.

Je ne reprendrai pas son argumentation sur l'impôt sur le revenu.

S'agissant du régime fiscal des PME, je suis, pour ma part, très réservé sur l'impôt progressif. Il y a, dans la réforme fiscale, des priorités à obtenir et à engager. Je ne pense pas que la priorité soit aujourd'hui la fiscalité des entreprises. On a parlé de la fiscalité locale; on pourrait parler de celle du patrimoine ou des successions plus que de la fiscalité de l'impôt sur les sociétés qui, me semble-t-il, est arrivée à un niveau relativement raisonnable.

Pour M. Trémège, ce budget est bon, mais parfois insatisfaisant. Il l'a qualifié de budget de transition; je ne sais pas si l'on peut juger ainsi un budget qui entreprend la première réforme de l'impôt sur le revenu depuis 1959!

Utiliser l'argent des privatisations pour le fonctionnement? Vous avez raison, monsieur Trémège, ce n'est pas recommandable et ne répond pas aux canons de la théorie économique. Mais, dans le même temps, vous me reprochez de manquer de hardiesse. Avec quoi pourrais-je l'exercer? J'imagine, monsieur Trémège, que mon seul tempérament ne suffirait pas à combler le vôtre. J'ai l'impression, d'ailleurs, que nous avons, de ce point de vue, quelques points communs.

Monsieur Trémège, vous ne voyez pas de signe fort, notamment sur la réforme de l'impôt sur le revenu. L'année où le PIB recule de 1 p. 100, 6 p. 100 du total de l'impôt sur le revenu me semble tout de même assez satisfaisant! Nous aurons l'occasion, car je sais que vous serez très assidu lors de la discussion des amendements, de reparler précisément de ces choses.

J'ai été très sensible à la très bonne intervention de M. Bédier qui a commencé par dire que ce budget était sincère, sérieux et cohérent. Pour inciter les entreprises à embaucher, il nous a invités à une révolution des mentalités dans l'ensemble du pays. Il a raison: elle est nécessaire, car la croissance ne suffira pas à résoudre le problème du chômage. Pour l'instant, j'ai la responsabilité du projet de loi de finances pour 1994; c'est moins brillant, mais c'est mon devoir dans l'immédiat.

Je répondrai à M. Mesmin que l'ISF est certainement loin d'être parfait, mais nous ne pouvons pas tout faire. Je proposerai que nous actualisions, pour tenir compte de l'inflation, l'abattement, qui prend déjà en compte la plupart des résidences principales, particulièrement dans la conjoncture déprimée de l'immobilier.

On ne peut pas rappeler sans cesse au Gouvernement que l'immobilier est en crise, que les prix baissent et, dans le même temps, lui demander de revoir l'impôt sur la fortune qui pèse essentiellement sur l'immobilier. Je crains que, sur ce point, le Gouvernement ne soit pas très ouvert à des amendements.

Je ne jouterai pas avec M. Gascher sur les mesures concernant les collectivités locales, FCTVA, FDPTP. Je lui ferai toutefois observer que ce ne sont pas les collectivités territoriales qui financeront la réforme de l'impôt sur le revenu car, jusqu'à plus ample informé - je le lui dis avec beaucoup d'amitié - 19 milliards ne font pas 1,3 milliard. J'aimerais bien! Ce n'est pas, hélas! la solution.

Selon M. Meyer, il ne faut pas rompre le climat de confiance avec les collectivités territoriales. C'est vrai et je ne veux pas le rompre, parce que nous avons besoin des collectivités territoriales. Ce n'est pas par sadisme que j'ai fait ces propositions; j'ai fait les ouvertures que M. le Premier ministre m'avait autorisé à faire; il n'en reste pas moins que la situation est dure et qu'il faut y faire face.

Enfin, M. Raoul, avec la hauteur de vue et l'intelligence que nous connaissons au vice-président de l'Assemblée, a parlé avec beaucoup de délicatesse et beaucoup de pudeur d'un sujet qui ne le préoccupe pas personnellement, mais dont il a entendu parler - et c'est tout à son honneur - : la fiscalité des élus.

Je vous engage, mesdames, messieurs les députés, quelle que soit votre sensibilité politique, à être extraordinairement responsables sur ce sujet. Il ne s'agit pas d'une affaire de gauche, de droite ou de centre. Nous devons, tous ensemble, être comptables de notre image auprès de la population qui, dans cette situation de crise économique, ne comprendrait pas certains changements, aussi justifiés soient-ils. La prudence doit être notre règle d'action. Nous sommes regardés. Nous sommes observés. Si les hommes et les femmes politiques n'ont pas une bonne image, c'est la démocratie qui ne se porte pas bien. Il y a eu suffisamment, dans le passé, de choses condamnables pour que nous ne fassions pas de bêtises. En la matière, monsieur Raoul, je préfère être plus rigoureux qu'il ne convient plutôt que trop laxiste parce que le laxisme serait irresponsable.

Pour autant, on pourrait, après votre intervention, reprendre deux ouvertures. J'ai d'ailleurs lu les amendements de M. Gantier. Les élus locaux doivent pouvoir opter pour le barème qui est applicable à n'importe quel citoyen. Personne ne pourrait le leur reprocher.

**M. Pierre-Rémy Houssin.** Tout à fait!

**M. le ministre du budget.** J'ajoute que je n'avais pas perçu la complexité du système de prélèvement à la source. Un élu local, détenteur de plusieurs mandats, doit se livrer à une gymnastique très compliquée, qui l'oblige à rassembler l'ensemble de ses déclarations sur une collectivité.

Il en résulte que certains élus ont pris sept mois de retard qu'ils se trouvent devoir, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier, récupérer en plus du paiement de l'impôt mensuel, ce qui représente une charge très lourde. Si des amendements étaient présentés nous pourrions envisager quelque délai pour mettre cette réforme sur les rails.

Pour le reste, je fais confiance à l'ensemble des mouvements politiques et à leurs membres pour que nous ayons sur ce point un débat qui prouve à nos concitoyens que les hommes politiques ont compris la leçon.

Mesdames, messieurs les députés, j'ai sans doute été trop long. Je vous demande de bien vouloir ne pas m'en tenir rigueur. Moi, je crois à ce projet de budget. Je ne pense pas avoir raison sur tout ni que le Gouvernement ne se trompe jamais, mais je suis convaincu que ce projet peut répondre à la crise. Bien sûr, il ne le fera pas tout seul car je n'ai jamais cru que trente ministres groupés autour du Premier ministre puissent résoudre le problème de l'emploi, la crise économique, la situation en Allemagne, aux États-Unis, au Japon et ailleurs. Mais, dans les circonstances actuelles, j'ai la conviction - peut-être vous paraîtra-t-elle prétentieuse - qu'il n'y avait pas beaucoup mieux à faire, même si vous ne manquerez pas, dans la discussion qui nous occupera demain et après-demain, d'enrichir ce projet. Croyez-moi, il en a besoin, notamment en ce qui concerne les recettes fiscales.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre.

La parole est à M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

**M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, mon collègue Nicolas Sarkozy ayant répondu dans le détail aux divers intervenants dans la discussion générale, je m'en tiendrai aux quelques questions qui concernent plus spécialement mon domaine, c'est-à-dire le cadrage économique de ce projet de loi de finances.

Auparavant, je tiens à remercier les orateurs principaux des groupes, notamment Mme Hubert, pour le RPR, et M. Thomas, pour l'UDF, qui nous ont accordé leur soutien. Je remercie également l'ensemble des députés qui sont intervenus dans ce débat.

La première question relevant de ma compétence, posée par M. Ayrault qui s'est excusé cet après-midi de ne pas pouvoir être présent ce soir, était de savoir si les objectifs de soutien de l'activité, de redressement des finances publiques n'étaient pas contradictoires. Ils le seraient si on avait laissé le déficit public dériver en 1993 et en 1994, ce qui n'est pas le cas.

En 1993, nous avons prévu que le déficit budgétaire serait inférieur à ce qui était prévisible à la suite du budget dont nous avons hérité. Quant au déficit de 1994, il est en diminution. Donc il n'y a pas de contradiction. Je dirai même plus, il y a complémentarité. Pourquoi? Parce que tous les pays qui ont des déficits budgétaires importants se lancent dans des programmes de réduction du déficit. Ils le font exactement dans le même esprit que la France. Les Etats-Unis, l'Allemagne ont prévu des programmes pluriannuels de réduction du déficit budgétaire, exactement comme nous le faisons. Et pourtant, dans ces pays - l'Allemagne, l'Italie et bien d'autres - le taux de chômage est parfois moins important qu'en France. Pourquoi? Parce que c'est un élément de crédibilité indispensable de la politique économique à moyen terme.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Un déficit de 355 milliards de francs?

**M. le ministre de l'économie.** C'est un élément qui a notamment permis la décreue du loyer de l'argent en France depuis six mois. Nous avons donc - je le répète - tout intérêt à continuer cet effort d'assainissement progressif du déficit budgétaire, qui est parfaitement compatible avec la lutte contre le chômage; je dirai même qu'il renforce son efficacité.

La deuxième question a été posée par M. Pinte: pouvait-on faire davantage pour les créations d'emplois? Tout le monde l'a bien compris, et Nicolas Sarkozy l'a rappelé: notre budget est fondamentalement orienté vers la lutte contre le chômage.

Pouvait-on faire davantage? Selon M. Pinte, on pourrait notamment réduire le coût des emplois de proximité, en permettant la déduction des salaires et des cotisations sociales des gens employés par les ménages, en d'autres termes, en encourageant les emplois de service. Indépendamment du coût budgétaire d'une telle disposition, on peut s'interroger sur les conséquences sociales d'une généralisation d'un tel avantage fiscal à des catégories qui sont relativement privilégiées.

Mais cette politique est, à moindre échelle, celle qui est suivie par le Gouvernement depuis six mois. Lorsque nous budgétisons les allocations familiales, lorsque nous créons des contrats d'insertion professionnelle, lorsque

nous encourageons la politique en faveur du temps partiel, nous allons dans le sens de ce que propose M. Pinte. La philosophie qui inspire le Gouvernement est donc la même que celle de M. Pinte, même si nous ne faisons pas nôtres les propositions qu'il a faites.

Troisième question, évoquée par plusieurs intervenants, notamment M. Pascallion: faut-il mettre en place un fonds d'action conjoncturelle?

Pour M. Pascallion, puisque le Gouvernement n'est pas sûr de ses prévisions, il faut mettre un peu d'argent de côté, grâce notamment aux privatisations, de façon à muscler l'année prochaine le dispositif de relance. Très concrètement, à quoi cela aboutirait-il? On annoncerait tout de suite un déficit budgétaire plus important; éventuellement, on ne l'exécuterait pas si la conjoncture s'améliorait suffisamment; en revanche, on creuserait le déficit prévu par une augmentation des dépenses d'investissement, d'équipements. Personnellement, je ne crois pas que ce soit une bonne orientation. Le déficit budgétaire est déjà considérable et notre objectif, je le répète, est d'assurer une plus grande crédibilité à la politique économique et à la politique budgétaire par une réduction progressive du déficit budgétaire. La solution proposée n'est pas la bonne, en tout cas elle ne s'inscrit pas dans la politique que poursuit le Gouvernement.

Monsieur Balligand, vous vous êtes demandé si notre politique de l'épargne était cohérente. Je crois qu'elle l'est. En effet, la politique que nous avons mise en œuvre a fondamentalement - et vous l'avez reconnu - pour objet de mobiliser les SICAV de trésorerie et de permettre le transfert de ces SICAV, qui sont de l'épargne courte, vers de l'épargne longue qui est encouragée par un allègement de la fiscalité sur les placements plus longs, notamment par une baisse des prélèvements libératoires sur les dépôts à terme et un élargissement de l'abattement de 8 000 ou de 16 000 francs de l'impôt sur le revenu à d'autres placements, notamment les placements bancaires.

Par ailleurs, l'alourdissement de la fiscalité des SICAV de trésorerie, qui est progressif, aura pour effet de stimuler la consommation. Il suffirait d'un déplacement de 5 p. 100 de ces SICAV de trésorerie, qui représentent 700 milliards, pour mobiliser 30 milliards en faveur de la consommation, ce qui est suffisant pour aboutir à l'objectif que nous nous sommes assigné: réduire le taux d'épargne de 12,8 p. 100 à 12,2 p. 100.

Notre politique de l'épargne est donc cohérente, et je suis convaincu - nous verrons bien si les faits me donnent raison - qu'elle aura pour effet d'accompagner la relance.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Pourquoi les SICAV de trésorerie redémarrent-elles?

**M. le ministre de l'économie.** Il faut juger une évolution sur le moyen terme, plutôt que mois par mois ou semaine par semaine. Je peux vous assurer que les SICAV de trésorerie ont diminué sur les six derniers mois.

M. Trémège a essayé d'opposer la crise de l'offre et la crise de la demande. C'est le serpent qui se mord la queue! La demande crée l'offre - et nous avons tout intérêt à stimuler la demande -, mais l'offre crée la demande. Pourquoi? Quand vous avez de l'offre, vous avez des revenus. L'offre est à l'origine de la distribution des revenus, qui crée la demande. Qui dit stimuler l'offre dit stimuler la demande. Il faut, par conséquent, stimuler les deux. C'est ce que fait le Gouvernement depuis six mois. Il a pris une mesure très importante: la quasi-suppression de la règle du décalage d'un mois de la TVA, qui a évité la multiplication des faillites, notamment dans les PME, et a été un moyen de maintenir des revenus et

de soutenir par là même la demande. *Vice versa*, certaines mesures de soutien de la demande, notamment l'allègement de l'impôt sur le revenu ou le triplement de l'allocation de rentrée scolaire, ont soutenu l'offre. L'offre fait la demande et la demande fait l'offre. Opposer ces deux politiques si évidemment complémentaires est un exercice bien stérile.

M. Balligand, entre autres, nous a demandé si notre politique s'était concentrée sur les entreprises au détriment des ménages. Pas du tout ! Elle s'est certes concentrée sur les entreprises pour des opérations ciblées - j'ai évoqué la suppression de la règle du décalage d'un mois de la TVA, et j'aurais pu évoquer d'autres mesures - mais les ménages n'ont pas été sacrifiés puisque, par exemple, l'impôt sur le revenu diminuera de 19 milliards de francs. En outre, que l'Etat prenne à son compte 100 milliards des dettes de la sécurité sociale permettra d'éviter que l'on augmente d'autant les cotisations sociales, qui sont payées notamment par les ménages.

N'oublions jamais que la règle en matière de sécurité sociale est l'équilibre des comptes, autrement dit le versement des prestations doit naturellement être financé par les cotisations. Réduire le déséquilibre de la sécurité sociale constitue à l'évidence une mesure en faveur du pouvoir d'achat des ménages.

J'ajoute qu'en 1993 les transferts nets reçus des administrations par les ménages vont contribuer très fortement - pour 0,9 p. 100 - à leur pouvoir d'achat et qu'en 1994 ils ne pèseront pas sur le pouvoir d'achat.

Telles sont les réflexions que m'ont inspirées les interventions des uns et des autres sur l'aspect économique de la loi de finances.

Je terminerai en remerciant tous les orateurs de leur contribution à ce débat, en particulier le rapporteur général du budget et le président de la commission des finances. Je souhaite à tous une excellente discussion budgétaire. J'y participerai lors de l'examen des articles de la seconde partie relative à l'épargne, laissant le soin à mon collègue Nicolas Sarkozy de répondre à vos interventions dans le cadre de la discussion des amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

#### Motion de renvoi en commission

**M. le président.** J'ai reçu de M. Martin Malvy et des membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission, déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6 du règlement.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Eric Raoult.** Bonrepaux, le mal nommé ! (*Rires.*)

**M. Augustin Bonrepaux.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, en dépit de l'heure tardive, je défendrai cette motion de renvoi en commission, car il est des arguments qu'il faut développer.

**M. Charles Ceccaldi-Raynaud.** Pendant combien de temps ?

**M. Augustin Bonrepaux.** Je souhaiterais que M. le ministre du budget m'écoute quelques instants avant de partir !

**M. le ministre du budget.** Monsieur Bonrepaux, je ne voulais pas être discourtois. Ne donnez à ma sortie de l'hémicycle aucune signification politique. Même les ministres ont parfois de petits problèmes personnels (*Rires.*)

**Mme Ségolène Royal.** Eh bien ! Demandez une suspension de séance !

**M. le ministre du budget.** Madame Royal, soucieux du sommeil de chacun, et puisque M. le ministre de l'économie était présent, j'ai trouvé inutile de demander une suspension de séance pour cette raison. (*Rires.*)

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Bonrepaux !

**M. Augustin Bonrepaux.** La motion de renvoi me paraît amplement justifiée, et plus encore après les réponses de M. le ministre.

Nous avons entendu depuis hier sur tous les bancs, et particulièrement d'ailleurs sur ceux de la majorité, mettre en doute les hypothèses de croissance, critiquer l'affectation des recettes et protester contre les ponctions pratiquées sur les collectivités locales. Quant aux réponses de M. le ministre, elles m'inquiètent beaucoup car elles semblent mettre en doute les capacités de travail de notre commission, en contredisant les affirmations tant du rapporteur général que du président de la commission, notamment à propos des crédits affectés aux routes. Chers collègues de la majorité, au moment où vous allez voter ce budget, il faudrait bien que vous sachiez quels sont réellement les crédits affectés aux routes, crédits dont la commission affirme qu'ils sont en diminution et le ministre qu'ils sont en augmentation.

Sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, M. le ministre montre une grande aptitude à circonvenir et endormir ses auditeurs. Mes chers collègues, ne vous y laissez pas prendre ! Quand on examine un budget, il faut raisonner sur des chiffres.

Comment pourrions-nous passer à l'examen des articles sans connaître exactement les réactions, les propositions, les hypothèses, les assurances aussi que nous pouvons avoir sur les crédits des collectivités locales. Chers collègues de l'opposition, vous avez pour la plupart, déploré les ponctions qu'elles subissaient, mais vous avez déjà adopté le budget en commission des finances sans avoir d'assurances sur les engagements du Gouvernement.

Le projet de budget manque de rigueur, nous le constatons, même si ses imperfections sont masquées par la présentation habile qu'en fait M. le ministre. Il aggrave la pression fiscale, les inégalités, et n'apporte aucune solution à la récession. Je ne suis pas le seul à l'affirmer : les propos du rapporteur général - référence on ne peut plus sérieuse - allaient aussi dans ce sens. Si quelqu'un dans cet hémicycle trouve qu'il apporte quelque remède à la récession, qu'il le dise !

Le projet de loi de finances repose sur des hypothèses de croissance irréalistes. Certes, la difficulté de faire des prévisions ne doit pas être sous-estimée. On se souvient encore qu'en 1992, à la même époque de l'année, tous les organismes de prévisions, ainsi d'ailleurs que les orateurs de l'opposition d'alors, estimaient que la croissance serait de 2 p. 100. M. Juppé était encore plus optimiste, qui au début de janvier la situait à 2,5 p. 100 ! On connaît la suite.

Cette expérience devrait rendre M. le ministre plus prudent quand il nous présente sa prévision de croissance. Tous les organismes l'évaluent à moins de 1 p. 100. Encore une fois, qu'il écoute notre rapporteur général, dont le travail est remarquable, qui situe cette croissance entre 0,5 p. 100 et 0,7 p. 100, c'est-à-dire à peu près la moitié de ce qu'envisage le Gouvernement.

Votre présentation, monsieur le ministre, est habile aussi en ce qu'elle donne l'illusion d'une légère réduction du déficit, qui passerait de 317 milliards de francs à 300 milliards de francs, ce qui exige bien sûr d'affecter les

50 milliards de francs de recettes des privatisations à des dépenses de fonctionnement. On ne peut considérer cet artifice comme le meilleur exemple de la rigueur ! Cette critique est largement partagée sur tous les bancs, même si c'est plus discrètement sur ceux de la majorité. Le rapporteur général lui-même l'a exprimée. Et pourtant, que n'avons-nous entendu l'an dernier lorsque quelques crédits des privatisations ont été affectés aux entreprises publiques ! Vous oubliez facilement vos déclarations et protestations de l'époque. Et pourtant, en vendant notre patrimoine pour équilibrer le budget, vous mettez notre pays dans la situation de celui qui vend la vaisselle pour payer le repas !

Par ailleurs, vous sous-estimez les dépenses en comparant la loi de finances pour 1994 à la loi de finances rectificative et non à la loi de finances initiale ; ce qui vous permet d'afficher une progression de 1,1 p. 100. Qu'on me permette de faire encore une fois référence à notre rapporteur général.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** C'est la troisième fois !

**M. Augustin Bonrepaux.** J'ai de bonnes sources monsieur le président !

Le rapporteur général, disais-je, évalue la progression des dépenses à 2,5 p. 100. En réalité, elle sera plus proche de 5,2 p. 100. Il est vrai que vous allez bénéficier d'importants reports de crédits non consommés dans le budget 1993.

Cette manipulation démontre *a posteriori* que vous aviez, monsieur le ministre, artificiellement gonflé les chiffres lors du collectif, pour vous assurer de substantielles provisions pour le budget 1994. Elle montre aussi que la plupart des critiques que vous formulez alors sur l'insuffisance des prévisions du précédent gouvernement étaient totalement dépourvues de fondement et n'étaient destinées qu'à justifier les ponctions que vous opérerez sur les contribuables dans le collectif.

Cependant, ces savants subterfuges ne suffisent pas à masquer que le déficit s'aggrave et que la dette de l'État s'alourdit de 450 milliards de francs, si l'on tient compte de la prise en charge par l'État du décalage  $\delta$  : TVA, et de 550 milliards si l'on ajoute la reprise des dettes de la sécurité sociale.

En dix-huit mois, vous aurez réussi l'exploit d'augmenter la dette de 25 p. 100 de son montant de 1992. Cela représente quand même une belle performance dont vous devriez vous vanter sur le même ton que vous aviez l'année dernière pour déplorer que la dette soit de 2 050 milliards de francs, soit 45 000 francs pour chaque Français. Grâce à vous, elle s'est accrue de 550 milliards de francs, soit de 10 000 francs pour chaque Français.

Toutes les conséquences d'une telle progression de la dette sont aujourd'hui difficiles à mesurer. Mais on peut quand même se demander quel en est l'effet dans les salles de change et si elle n'aura pas quelques conséquences également sur la santé du franc.

Curieusement, vous n'avez rien dit, dans ce budget, sur les comptes sociaux alors que vous étiez, par le passé, très disert sur ce sujet. Vous aviez annoncé l'objectif de réduire leur déficit de moitié en 1993 et totalement en 1994. Qu'en est-il exactement ? Le déficit de 1993 reste voisin de 60 milliards de francs, c'est-à-dire du niveau estimé au printemps dernier. Pour 1994, les experts évoquent un déficit d'une cinquantaine de millions de francs en dépit de la forte hausse de la contribution sociale généralisée et des mesures d'économie qui vont peser sur les assurés. Vous avez réussi l'an dernier,

par une attitude démagogique, à faire échouer le plan de maîtrise des dépenses de santé du précédent gouvernement, qui aurait permis de remettre à flot durablement les comptes de la sécurité sociale.

Il faut bien constater que vous êtes aujourd'hui dans l'incapacité de mettre en œuvre un tel plan. Il vous est plus facile de ponctionner les contribuables et les assurés que de demander un effort aux médecins.

**M. Jean Valleix.** On sait bien que vous êtes pour la médecine libérale !

**M. Augustin Bonrepaux.** Cette dégradation des finances publiques ne peut que se traduire par une aggravation de la pression fiscale et des inégalités. En effet, vous prévoyez que les prélèvements obligatoires passeront de 43,6 à 44,4 p. 100, ce qui nous ramène assez près du record établi en 1987, alors que le ministre des finances était M. Edouard Balladur.

Quant aux inégalités, l'allègement de l'impôt sur le revenu n'est qu'un artifice supplémentaire pour masquer leur aggravation, puisque les 19 milliards d'allègement de l'impôt sur le revenu sont totalement repris par l'augmentation de la taxe sur les produits pétroliers qui est d'environ 18 milliards. Et si les contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu peuvent avoir l'illusion d'un allègement, il n'en est pas de même pour la moitié des Français qui ont des revenus trop modestes pour payer cet impôt. Pour eux, pas de réduction mais une augmentation de la contribution sociale généralisée, de la taxe sur les produits pétroliers, et des impôts que les collectivités locales seront obligées d'augmenter pour compenser les réductions de recettes que vous leur infligez.

Vous avez longuement, et à de nombreuses reprises, développé la réforme de l'impôt sur le revenu en affirmant qu'elle favoriserait les classes moyennes - vous n'avez d'ailleurs jamais précisé où vous situiez celles-ci - en insistant sur la justice de cette mesure. Vous avez une bien étrange conception de la justice !

L'analyse attentive de l'excellent rapport de la commission montre que les choses ne sont pas aussi évidentes et que l'allègement, profitant surtout aux plus gros revenus, va accroître encore les inégalités. J'en citerai quelques chiffres : un célibataire dont le revenu s'élève à 110 000 francs bénéficiera d'une réduction de 361 francs, soit 1,67 p. 100. Mais si, par chance, il gagne 350 000 francs, c'est-à-dire trois fois plus, le pourcentage sera trois fois plus élevé puisque la réduction atteindra 5 095 francs, soit 3,56 p. 100. Bel exemple d'équité fiscale !

Un couple marié, avec deux enfants, disposant d'un revenu de 190 000 francs aura un allègement de 1,75 p. 100, soit 373 francs. Mais si son revenu est de 1 050 000 francs - il ne s'agit pas là du revenu des « classes moyennes » - il aura un allègement de 14 669 francs, c'est-à-dire 3,20 p. 100, deux fois plus en pourcentage.

Ne prétendez donc pas qu'il s'agit d'une réforme équitable qui favorise les classes moyennes. C'est toujours les mêmes que vous favorisez, à savoir les plus hauts revenus ! Le rapport très complet du rapporteur apporte un éclairage bien différent sur la prétendue équité de cette mesure.

Les réductions des recettes des collectivités vont, par ailleurs, se traduire par une augmentation de la fiscalité locale. Vous prévoyez que la fiscalité de l'État diminuera, passant de 14,3 p. 100 à 14,2 p. 100 du produit intérieur brut et que, dans le même temps, et par contre-

coup, la fiscalité des collectivités locales augmentera de 6,6 p. 100 à 6,9 p. 100. Dans une intervention remarquable, M. Royer a démontré que l'augmentation des impôts locaux pourrait être de 3 à 5 p. 100.

Qu'il est habile là encore d'affirmer que le Gouvernement diminue ses impôts et que ce sont les élus qui sont responsables de l'aggravation de la pression fiscale. Les maires n'apprécieront guère la responsabilité que vous leur faites endosser et vous aurez beaucoup de difficultés à le leur expliquer.

**M. Michel Bouvard.** Comment était-ce les années précédentes ?

**M. Augustin Bonrepaux.** Ces transferts frapperont, en effet, tous les contribuables...

**M. Gérard Léonard.** Quel culot !

**M. Augustin Bonrepaux.** ... et seront, bien sûr, surtout sensibles pour les plus modestes qui, eux, ne bénéficieront pas d'allègement de l'impôt sur le revenu.

**M. Gérard Léonard.** Un peu de pudeur !

**M. Augustin Bonrepaux.** Ce que je dis vous dérange parce que c'est la réalité !

On connaît bien l'injustice de la taxe d'habitation qui ne tient aucun compte des revenus. Ceux qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu devront néanmoins payer la taxe d'habitation, avec les augmentations qui résulteront de ce budget.

**M. Gérard Léonard.** Quelle impudeur !

**M. Augustin Bonrepaux.** Les inégalités seront encore aggravées par les allègements que vous allez continuer d'offrir, tels que la détaxation des SICAV jusqu'à un plafond de 600 000 francs pour un célibataire ou de 1,2 million de francs pour un couple. Voilà qui montre bien encore où vous situez les classes moyennes.

Au chapitre des inégalités, j'ajouterai quelques réductions de crédits particulièrement significatives, comme celle du budget de la jeunesse et des sports, qui diminue de 11,6 p. 100, celle du budget des anciens combattants qui régresse de 700 millions de francs, en particulier les moyens du fonds de solidarité des anciens d'Afrique du Nord chômeurs en fin de droits. Nous voyons bien où vous placez la solidarité. Vous êtes bien loin des promesses démagogiques que vous faisiez il y a un an.

Enfin, ce budget ne répond pas à la préoccupation des Français : il ne permet ni de relancer l'activité économique ni de lutter contre le chômage. Cette opinion est d'ailleurs partagée par le rapporteur général qui reconnaît que ce n'est pas un budget d'entraînement, et qu'il ne sera pas moteur de croissance.

Comment penser que la baisse de l'impôt sur le revenu va relancer la consommation quand cette baisse ne représente que 20 p. 100 des prélèvements effectués depuis six mois ?

Le budget des routes diminue de 30 p. 100 par rapport au collectif et de 10 p. 100 par rapport au budget initial. Même le président de la commission et le rapporteur général s'en inquiètent. Le budget du logement affiche, certes, 200 000 PALULOS et 55 000 prêts d'accèsion à la propriété mais, en réalité, il n'y a que 150 000 PALULOS et 5 000 PAP nouveaux. Quant aux prélèvements de plus de 5 milliards sur les collectivités locales, il vous sera difficile d'expliquer qu'ils vont encourager l'emploi et l'investissement.

Rappelez-vous, monsieur le ministre, ce que vous nous disiez lors de l'examen du collectif en affectant 150 millions aux collectivités locales. Je vous cite parce que c'est

savoureux : « Majoritairement affectés à des opérations légères d'équipement, ils favorisent une reprise rapide et répartie sur l'ensemble du territoire de la commande des collectivités ».

Si 150 millions devaient avoir un tel effet d'entraînement, quel sera l'effet négatif de la ponction de 5 milliards, en particulier sur le fonds de compensation de la TVA ou sur la dotation globale d'équipement ?

**M. Didier Migaud.** Très bien !

**M. Augustin Bonrepaux.** Qu'en sera-t-il du recrutement des collectivités locales et de l'emploi dans la fonction territoriale ? Quand on se souvient du tollé qu'avait provoqué en 1989 la réforme de la dotation globale de fonctionnement, on peut être étonné que le budget des collectivités locales ait été adopté en commission des finances à la va-vite, sans la moindre assurance sur les corrections que nous pourrions obtenir.

Ce n'est certainement pas la meilleure façon d'obtenir des résultats.

Lors du débat sur la dotation globale de fonctionnement en 1989, M. Auberger qualifiait de provocation l'augmentation de 2,5 p. 100 de prévue cette année-là et demandait l'indexation sur le PIB en valeur. Pourtant, en cinq ans, et grâce au dispositif retenu par la majorité de l'époque, la dotation globale de fonctionnement aura augmenté de 24 p. 100. C'est dire que le dispositif était très favorable et M. Carrez a eu l'honnêteté de le reconnaître. C'est d'ailleurs pour cette raison que vous souhaitez maintenant réduire cette dotation.

La référence au produit intérieur brut est une mesure de justice. Puisque les collectivités participent à la croissance, il est normal qu'elles en bénéficient.

Aujourd'hui, monsieur le rapporteur général, mes chers collègues, il ne faut pas oublier ce que vous disiez à l'époque. N'oubliez pas ici ce que vous affirmiez dans vos circonscriptives. Vous ne pouvez accepter ces mesures qui vont pénaliser les collectivités locales. D'un côté, monsieur le ministre, vous faites des cadeaux exagérés aux entreprises, sans contrepartie, de l'autre, vous allez pénaliser les collectivités locales, qui sont aussi des entreprises, de service, de développement et d'aménagement du territoire, et qui emploient plus de 1 200 000 salariés.

En 1994, d'ailleurs, ce n'est pas seulement la dotation globale de fonctionnement qui fera l'objet de réductions mais toutes les dotations. Pour la DGF, la perte sera de 895 millions. Le Gouvernement essaie de masquer cette diminution en annonçant une réforme, comme si l'on pouvait avoir davantage de crédits en faisant une réforme quand on a commencé à diminuer la dotation initiale. Certains peuvent peut-être prendre des vessies pour des lanternes, mais la grande majorité des élus locaux ne s'y laisseront pas prendre. Il y a fort à parier que la réforme envisagée deviendra rapidement insupportable pour les collectivités qui, pendant deux ou trois ans, resteront bloquées au niveau de 1993 et verront leur fiscalité locale exploser.

La remise en cause du fonds de compensation de la TVA, qui représente une perte de 1 260 millions, est particulièrement inacceptable, parce qu'il s'agit des crédits avancés par les collectivités locales sur leurs investissements, mais surtout parce qu'ils concernent les investissements réalisés il y a deux ans et que l'effet rétroactif d'une telle mesure déséquilibrerait des plans de financement déjà réalisés.

La minoration de la compensation de la taxe professionnelle représente 2 600 millions. Il s'agit pourtant de l'allègement au bénéfice des entreprises de 16 p. 100 des

bases de taxe professionnelle constituant une ressource des collectivités locales, que l'Etat veut détourner à son profit. On pourrait certes admettre que, à l'aide de ces crédits, l'Etat effectue une péréquation pour donner moins aux collectivités les mieux pourvues et davantage à celles qui sont démunies, mais à condition qu'il n'y ait pas de perte de ressources globale pour les collectivités. On comprendra qu'un dispositif qui ponctionne de 2 600 millions les ressources prive d'autant de moyens de péréquation.

Cette diminution traduit bien l'état d'esprit du Gouvernement vis-à-vis de l'idée même de péréquation et, d'ailleurs, l'évolution en baisse du fonds national de péréquation en témoigne.

Si on ajoute à cela la suppression de la dotation instituteurs ainsi que la suppression de l'indexation de la dotation globale d'équipement, on se rend compte que c'est pratiquement tout l'esprit de la décentralisation qui est remis en cause. La décentralisation avait transféré les charges et les ressources. Les charges demeurent et sont même en augmentation, mais les ressources diminuent, ce qui va placer les collectivités locales dans une situation intenable.

Ces orientations sont par ailleurs en complète contradiction avec celles qu'affiche le Gouvernement en matière d'aménagement du territoire. D'un côté il y a le discours et le lancement d'un grand débat national, de l'autre la réalité des chiffres du budget pour les collectivités locales, l'aménagement rural et les routes. Il est permis de se demander si, en dehors de l'intérêt électoraliste que vous pensez en retirer, il y aura la moindre suite concrète à ce débat puisque, dès l'instant où vous l'engagez, vos décisions démentent vos propos.

Pouvez-vous sérieusement envisager une politique d'aménagement du territoire sans le relais des collectivités locales, que vous allez étrangler financièrement? Savez-vous que, dans les zones rurales défavorisées, là où l'initiative privée a disparu, les collectivités locales constituent le seul soutien à l'activité économique, le seul moteur du développement local?

Ces mêmes contradictions se retrouvent dans les crédits d'aménagement rural. Comme pour les crédits routiers d'ailleurs, les augmentations que vous annoncez ne se retrouvent pas dans les bleus budgétaires, et nous sommes dans le flou le plus complet.

Par exemple, vous avez annoncé dans votre dossier de presse et confirmé en commission une augmentation des crédits du FIDAR, qui passeraient à 559 millions, mais le bleu traduit une diminution puisque les crédits passent de 539 millions à 509 millions.

Les crédits du FIAT passent de 877 à 850 millions, ceux du FRILE de 130 à 94 millions, alors que ce fonds, très apprécié, a des effets très positifs sur la mutation des emplois, l'activité économique et le développement local.

Quant à la dotation de développement rural, elle chute de 600 à 560 millions, alors qu'elle devrait progresser et atteindre un milliard. Vous aviez pourtant la possibilité de l'accroître en affectant une part croissante des crédits de compensation de taxe professionnelle, mais vous préférez récupérer ces crédits pour le budget de l'Etat. Cette baisse concernera particulièrement les bourgs-centres et les petites villes dont les dotations diminueront de 30 p. 100.

La réduction des crédits routiers sera de 10 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale, contrairement à ce que vous dites, monsieur le ministre. Le rapporteur, le président de la commission et plusieurs députés ici ont fait la même lecture que nous de ce budget.

A ce propos, si l'idée de moduler les crédits de contrats de plan en fonction des ressources des régions doit être soutenue, car c'est une bonne idée, il faudrait vérifier les critères retenus afin de tenir compte du retard accumulé depuis des années par certaines régions. Je pense en particulier à la région Midi-Pyrénées, la plus étendue de France, qui compte quatre départements défavorisés et qui va être pénalisée parce qu'on la considère aujourd'hui aussi riche que les plus riches et que ses crédits n'augmenteront que de 9 p. 100.

L'aménagement du territoire, c'est aussi le maintien des services publics.

Dans ce domaine aussi, vos décisions se bornent à des déclarations d'intention. Ainsi, vous exprimez la volonté de maintenir les écoles rurales, et c'est une intention que nous approuvons, mais il faudrait alors inscrire au budget les postes d'instituteurs nécessaires car, à côté de la nécessité de maintenir les postes quels que soient les effectifs, car il s'agit d'un service public, il faut aussi suivre les évolutions démographiques et rendre les effectifs des zones urbaines conformes aux objectifs pédagogiques. Or si l'année dernière, 500 postes étaient inscrits, cette année il n'y en a pas. Il y aura donc des tensions et des problèmes sans solution.

En conclusion, monsieur le ministre, votre budget a été examiné bien trop hâtivement par la commission des finances, qui n'a d'ailleurs disposé que de quelques jours. La discussion depuis hier a fait apparaître toutes les imperfections du projet, qu'il nous appartient d'améliorer dans l'intérêt du pays, toutes les imprécisions et le flou qui concernent des crédits qui nous touchent de près. Cette motion de renvoi en commission est donc particulièrement justifiée et je vous demande, mes chers collègues, de la voter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Monsieur le président, je serai bref et ma remarque portera sur la forme.

Je suis peut-être l'un des plus anciens dans cette assemblée et je ne comprends pas pourquoi on détourne les motions de procédure de leur objet. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Idiart.** Ces motions n'ont jamais été utilisées par la précédente opposition?

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Un tel discours est au demeurant tout à fait légitime, mais il ne tend pas à prouver qu'il y a lieu de renvoyer le texte en commission.

La commission a bien travaillé, elle continuera demain à neuf heures et je ne comprends pas cette longue argumentation qui n'est pas faite pour étayer un renvoi en commission.

Monsieur le président, je vous en conjure, soyez une fois de plus notre interprète auprès du président de l'Assemblée nationale pour que les motions de procédure puissent retrouver leur vraie signification dans cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous voulez museler l'opposition? Et la démocratie, et les droits de l'opposition, qu'est-ce que vous en faites?

**M. le président.** Je vous en prie, mon cher collègue.

Monsieur le président de la commission, je rendrai compte au président de l'Assemblée nationale de vos propos et de vos suggestions.

La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** L'intervention de M. Bonrepaux est la parfaite illustration de l'inutilité de cette motion de renvoi en commission. Il a développé des argumentations qui lui sont propres, mais il a montré en tout cas qu'il connaissait les problèmes.

Dès le 22 septembre, la commission des finances a été informée des grandes dispositions de ce projet de loi de finances. Nous avons donc eu trois semaines pour l'étudier.

**M. Augustin Bonrepaux.** Trois semaines ? Six jours !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il a d'ailleurs bien voulu faire référence à mon rapport, qu'il a lu de façon très attentive, ce qui prouve bien qu'il a eu tous les éléments de réflexion, qu'il a pu les peser et les soupeser. Dans ces conditions, on ne voit pas ce qu'un renvoi en commission pourrait apporter. En fait, son intervention avait simplement pour objet de compléter, s'il en était vraiment besoin, le débat général.

Quant au travail de la commission, il n'est pas terminé puisque, demain, nous avons une réunion à neuf heures pour étudier les amendements que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'examiner bien que nous nous soyons déjà réunis à deux reprises pour cela. Lorsque la discussion reprendra en séance publique, nous aurons donc eu tous les éléments et tout le temps pour étudier au fond ce projet de loi de finances.

Il est temps que le débat se poursuive, que les différents articles soient étudiés. C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de rejeter cette motion de renvoi en commission. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole dans les explications de vote ?...

Je ne suis saisi d'aucune demande de scrutin public ?...

Je mets aux voix la motion de renvoi en commission présentée par M. Martin Malvy et les membres du groupe socialiste.

*(La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.)*

**M. le président.** La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi de finances dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, sur la première partie, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Pour lui permettre d'examiner les nombreux amendements qui ont été déposés, la commission des finances souhaite que la prochaine séance ne commence demain qu'à dix heures.

2

## DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, le 13 octobre 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification de la convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international (ensemble une annexe) faite à Washington le 26 octobre 1973.

Ce projet de loi, n° 598, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 13 octobre 1993, de M. le premier ministre, un projet de loi pris en application de la convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international, faite à Washington, le 26 octobre 1973, et désignant les personnes habilitées à instruire en matière de testament internationaux.

Ce projet de loi, n° 599, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

## DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu, le 13 octobre 1993, de M. Francisque Perrut, une proposition de loi organique relative à la représentation des professions libérales au Conseil économique et social.

Cette proposition de loi organique, n° 596, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

## DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, le 13 octobre 1993, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration et modifiant le code civil.

Ce projet de loi, n° 597, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Aujourd'hui, à dix heures, première séance publique :

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion de l'article 24 du projet de loi de finances pour 1994 (évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes).

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

Les explications de vote et le vote sur l'article d'équilibre (article 25), en seconde délibération, du projet de loi de finances pour 1994 auront lieu par scrutin public le

mardi 19 octobre 1993, à neuf heures trente (le vote sur l'article d'équilibre en première délibération étant intervenu le vendredi 15 octobre).

La séance est levée.

*(La séance est levée, le jeudi 14 octobre 1993, à une heure cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

---



---

**DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

(instituée par l'article unique de la loi n° 79-564  
du 6 juillet 1979, modifiée)

En application de l'article 25 du règlement, le groupe socialiste a désigné M. Bernard Detosier, pour faire partie de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 14 octobre 1993.

## A B O N N E M E N T S

EDITIONS		FRANCE ET OUTRE- MER	ETRANGER	
CODES	TITRES	FRANCS	FRANCS	
	<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			<b>LES DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE FONT L'OBJET DE DEUX ÉDITIONS DISTINCTES :</b>
03	COMPTE RENDU..... 1 AN	114	912	- 03 : COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES ;
33	QUESTIONS..... 1 AN	113	594	- 33 : QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES.
83	TABLE COMPTE RENDU.....	55	95	<b>LES DEBATS DU SENAT FONT L'OBJET DE DEUX ÉDITIONS DISTINCTES :</b>
93	TABLE QUESTIONS.....	54	103	- 05 : COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES ;
	<b>DEBATS DU SENAT :</b>			- 35 : QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES.
05	COMPTE RENDU..... 1 AN	104	574	<b>LES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE FONT L'OBJET DE DEUX ÉDITIONS DISTINCTES :</b>
35	QUESTIONS..... 1 AN	103	375	- 07 : PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOIS, RAPPORTS ET AVIS DES COMMISSIONS.
85	TABLE COMPTE RENDU.....	55	89	- 27 : PROJETS DE LOIS DE FINANCES.
95	TABLE QUESTIONS.....	34	57	<b>LES DOCUMENTS DU SENAT COMPRENENT LES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOIS, RAPPORTS ET AVIS DES COMMISSIONS.</b>
	<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			
07	SÉRIE ORDINAIRE..... 1 AN	704	1 707	
27	SÉRIE BUDGÉTAIRE..... 1 AN	213	334	
	<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>			
09	UN AN.....	703	1 668	
<p><b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b>                  26, RUE DESAIX, 75727 PARIS CEDEX 15                  TÉLÉPHONE : STANDARD : (1) 40-58-75-00                  ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77                  TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS</p>				
<p>EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE, JOINDRE UNE BANDE D'ENVOI À VOTRE DEMANDE.</p>				
<p>TOUT PAIEMENT À LA COMMANDE FACILITERA SON EXÉCUTION                  POUR EXPÉDITION PAR VOIE AÉRIENNE, OUTRE-MER ET À L'ÉTRANGER, PAIEMENT D'UN SUPPLÉMENT MODULÉ SELON LA ZONE DE DESTINATION.</p>				

**PRIX DU NUMÉRO : 3,50 F**